



HAL
open science

Mobiliser les “ compétences d’usages ” des habitants : le cas de la concertation du NPNRU de la Villeneuve d’Échirolles

Agathe Feneuil

► To cite this version:

Agathe Feneuil. Mobiliser les “ compétences d’usages ” des habitants : le cas de la concertation du NPNRU de la Villeneuve d’Échirolles. Sciences de l’information et de la communication. 2015. dumas-01203045

HAL Id: dumas-01203045

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01203045>

Submitted on 22 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ANNÉE UNIVERSITAIRE
2014 / 2015

Mobiliser les « compétences d'usages » des habitants

LE CAS DE LA CONCERTATION DU NPNRU
DE LA VILLENEUVE D'ÉCHIROLLES

Agathe Feneuil

Mémoire de Master 1 recherche, en recherches et études en information-communication
UFR LLASIC, département Sciences de l'Information et de la Communication
Sous la direction de Marie-Christine Bordeaux

DECLARATION

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

NOM : ...Agathe..... PRENOM : ...Feneuil.....

DATE : ...30/06/2015..... SIGNATURE :



Agathe Feneuil.

REMERCIEMENTS

Je souhaite avant tout remercier Marie-Christine Bordeaux pour son accompagnement tout au long de ce travail, la qualité de nos échanges et ses conseils précieux.

Je remercie également mon entourage pour leur soutien en cette année de reprise d'études.

Enfin, je souhaite également remercier mes amis pour leur relecture.

MOTS-CLÉS

Démocratie participative, aménagement urbain, espaces publics, *empowerment*, compétence d'usage, médiation.

RÉSUMÉ

Les politiques publiques s'engagent vers une démarche de concertation par le biais de la rénovation urbaine. Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain et social, la politique de la ville d'Échirolles s'inscrit dans un processus de co-construction des espaces publics avec les habitants. L'appel à participation invite à débattre et s'engager au sein des dispositifs participatifs. Or le terme de « participation » recouvre diverses interprétations bien qu'il soit souvent convoqué par les politiques.

Nous observons diverses formes de dispositifs participatifs qui modifient parfois les interactions avec les élus, que ce soit pour prendre part à la prise de décision ou pour contester. Ainsi les espaces publics deviennent des objets de médiation entre publics et acteurs politiques. Ce mémoire aborde les enjeux d'une participation institutionnalisée aussi bien sociaux, politiques, culturelles que les pratiques effectives. Il s'agit de découvrir les différents modes d'engagement des habitants et quels sont les enjeux qui leurs sont propres. Nous tentons de déterminer quels sont les effets immédiats lorsque les « compétences d'usage » sont mobilisées et quel rôle joue l'artiste dans ce type de dispositifs participatif ?

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 7
PREMIÈRE PARTIE : ÉTAT DE L'ART	p. 11
Chapitre 1 - La démocratie & le citoyen	
1. Démocratie représentative, démocratie directe, démocratie délibérative	p. 11
2. Concept flou de la « démocratie participative »	p. 12
3. Typologie des formes de la participation	p. 13
Chapitre 2 - La participation & l'urbanisme	
1. Historique : les politiques urbaines et la figure de l'habitant en France	p. 15
2. L'urbanisme participatif et ses enjeux	p. 16
3. Ses dispositifs	p. 18
4. Les apports et bénéfices	p. 19
5. Les difficultés et les limites	p. 20
6. La place du conflit et les effets de la participation	p. 21
Chapitre 3 - Espaces publics & ses usagers	
1. Distinction entre espace public et espaces publics	p. 23
2. Le projet urbain	p. 25
3. L'utilisateur et ses « compétences »	p. 26
DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE & RÉSULTATS	p. 31
Chapitre 1 - Problématique, hypothèses et méthodologie	
1. Problématique	p. 31
2. Hypothèses	p. 33
3. Méthodologie	p. 33
Chapitre 2 - Approche socio-politique par les usages	p. 35
Chapitre 3 - Approche par les usages	p. 43
CONCLUSION	p. 51
BIBLIOGRAPHIE	p. 53
GLOSSAIRE	p. 56
ANNEXES	p. 57
Annexe 1 - La réunion publique, description du terrain	p. 57
Annexe 2 - Retranscription de la réunion publique	p. 58
Annexe 3 - Atelier de co-construction, description du terrain	p. 81

INTRODUCTION

Défiance du politique, crise de légitimité, opacité démocratique sont des facteurs d'une relation fragile entre le citoyen et le politique. En 2014, les élections municipales ont atteint un taux record d'abstention sous la V^e République, d'un point de vue national soit 36,3 %. C'est dans ce contexte de crise du politique et de la démocratie représentative, que les actions publiques engagent des expériences participatives depuis une vingtaine d'années.

Habiter, travailler, étudier, pratiquer des activités culturelles et sportives, se détendre ; une ville a vocation de porter un projet de vie. Le « laboratoire urbain » d'Échirolles à la Villeneuve dans les années 60 a participé aux premiers groupes d'action municipale, créés pour intégrer le citoyen à la fabrication de la ville. Cette nouvelle dimension sociale avait pour objectif de redonner le pouvoir au citoyen. Aujourd'hui cette dynamique de la participation citoyenne est renouvelée. « La politique de la ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques », stipule l'article 1^{er} de la loi « Ville et cohésion urbaine » du 21 février 2014. À présent, le maître-mot des élus est la « participation ». Dans le champ politique, ce mot-valise recouvre diverses interprétations. De l'information à l'auto-gestion, elle désigne une large variété de dispositifs ou une diversité de formes d'engagement. Dans les politiques d'aménagement urbain, l'habitant-usager prendrait une place capitale. L'institutionnalisation d'une démarche de co-construction d'espaces publics avec les habitants s'installe de nouveau dans la sphère publique.

Cependant, les discours politiques et médiatiques conduisent régulièrement à des visions déterministes du social, parfois trop enchanteresses. La volonté de partager le pouvoir de décision avec les habitants est souvent relayée par les représentants institutionnels. Or, bon nombre de collectifs, d'associations se créent face à l'absence de participation ou de concertation effective en tant que mouvement de contestation et/ou de contre-expertise. Il convient alors de se distancer de ces discours, même si le cadre juridique l'impose.

Avant tout, il nous semble important de définir la délimitation de notre terrain d'étude. Nous allons porter notre recherche sur un quartier prioritaire isérois « d'intérêt national » sélectionné par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Le quartier Essart-surieux à Échirolles va bénéficier du nouveau programme de renouvellement urbain¹ pour la période 2014-2024. Le choix de ce terrain d'étude s'impose par sa proximité géographique et le calendrier du mois d'avril, première phase de co-construction avec les habitants. Il est probable de faire référence

1 Appelé NPNRU ou ANRU 2*

au premier volet de 2008, date à laquelle la Villeneuve est engagée dans un projet de renouvellement social et urbain. Cette décision prise le 16 décembre 2014 annonce que La Villeneuve d'Échirolles fait partie du deuxième volet du plan de rénovation urbaine. Le pilotage de ce projet, de dimension métropolitaine, est confié à la Métro² en lien avec les Villes de Grenoble et d'Échirolles. Une nouvelle équipe pluridisciplinaire aura pour mission d'élaborer le projet dans le cadre d'un processus participatif, de concevoir le dossier de candidature au NPNRU* puis d'assister les collectivités pour la mise en œuvre des actions prévues.

En réaction face à la non consultation du premier volet de rénovation urbaine, les habitants se sont mobilisés. Ils ont créé plusieurs collectifs d'associations et d'habitants dont « Vivre à Villeneuve » et « Villeneuve Debout » qui donnent la parole aux habitants. La ville d'Échirolles a donc mis en place le « Printemps de la concertation » du 1^{er} au 17 avril 2015. Cela débute par une réunion publique pour amorcer les quatre ateliers thématiques s'étalant sur une quinzaine de jours. Les thématiques abordées ont porté sur l'aménagement urbain, la vie sociale, le sport, la culture et l'économie. Ainsi débattues, elles visent à amener une réflexion commune avec les habitants, les élus, les associations et les techniciens.

À travers différents dispositifs participatifs, nous choisissons de nous intéresser à cette approche descendante engagée par la mairie d'Échirolles. Pour cela, nous avons choisi une approche qualitative : l'observation directe. Cette enquête de terrain nous a permis d'être sur les lieux afin de recueillir les propos des habitants et d'observer les différentes interactions dans une réunion publique et un atelier de co-construction.

Parallèlement à cette démarche, une autre similaire a été engagée par les Ateliers Populaires d'Urbanisme et les habitants soutenus par la ville de Grenoble et la Métro. Cette semaine de co-construction, du 7 au 14 avril, s'est organisée autour des mêmes thématiques par des ateliers, tables rondes et débats. Nous n'avons pas eu l'opportunité de pouvoir y assister.

Ce travail de recherche s'inscrit dans une problématique globale de l'espace public au sens du philosophe Jürgen Habermas, c'est-à-dire de constitution d'une opinion publique. Les politiques publiques s'engagent vers une démarche de concertation par le biais de l'aménagement et de la rénovation urbaine. Le contexte actuel de rénovation engagé par l'ANRU* oriente notre analyse vers la participation habitante. Ces projets urbains sont censés refléter des valeurs communes partagées et proviennent d'une démarche de conception créative centrée sur l'utilisateur. Ainsi le projet urbain devient objet de médiation entre public et politique. Aussi, nous aborderons l'aménagement urbain par sa dimension esthétique qui se manifestera par la présence de l'artiste.

Par ce sujet, nous souhaitons aborder les enjeux d'une participation institutionnalisée dans le cadre d'un plan de renouvellement urbain aussi bien sociaux, politiques, culturelles que les pratiques effectives. Malgré ces discours politiques et médiatiques qui tendent vers une

2 Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole

« démocratie participative », comment le public s'en emparent lorsque la participation est institutionnalisée. Pour y répondre, nous avons axé notre étude autour de deux approches :

Premièrement, nous allons nous intéresser aux divers modes de participation habitante dans ce mécanisme de co-production en amont des projets de réaménagement urbain. Il s'agit, par cette approche socio-politique, de comprendre les motivations de mobilisation habitante au sein de ces dispositifs participatifs et quels sont les enjeux qui leurs sont propres. Nous tenterons à partir de cet état des lieux, de comprendre quel statut incarne cet acteur dans cette volonté de co-décision publique.

Deuxièmement, nous essaierons de déterminer des effets potentiels produits sur les individus par l'institutionnalisation de la participation. Il existe souvent un écart entre discours politique et réalité des pratiques. En s'appuyant sur leurs « compétences d'usage » convoquées dans les dispositifs, nous tenterons de savoir comment les habitants interrogent leur savoir et se mobilisent sur un projet urbain. Projet urbain qui se situe à la croisée de l'art, de la technique et de la société. Nous déterminerons quels sont les enjeux de recourir à l'intervention d'un artiste dans ce débat technique et en quoi développer l'imaginaire des participants peut-il être relié à une forme de démocratie ?

Nous construirons notre analyse à partir de ces interrogations. Pour traiter ce sujet, nous organiserons ce mémoire de la façon suivante.

Dans une première partie, nous développerons le cadre théorique de cette étude. Pour mieux appréhender la participation, nous reviendrons sur les différentes formes de démocratie avant de l'évoquer dans le domaine de l'urbanisme. Nous nous intéresserons ensuite à définir l'habitant-usager et les espaces publics.

Dans une seconde partie, nous exposerons notre problématique et nos hypothèses que nous avons retenues. Nous justifierons ensuite notre méthodologie. Puis nous les analyserons selon deux approches : une approche socio-politique par les usages et une approche sociale par les usages.

CHAPITRE I

LA DÉMOCRATIE & LE CITOYEN

Nous croyons qu'il est opportun avant tout d'évoquer les différentes formes démocratiques existantes en France. Avant d'aborder la notion de participation dans l'urbanisme, nous allons poser quelques fondements politiques. Puis, nous nous intéresserons pour chacune d'elles aux intérêts qu'elles comportent mais aussi à leurs limites.

1. Démocratie directe, démocratie représentative, démocratie délibérative

Démocratie représentative

La démocratie représentative est un système politique dans lequel s'inscrit la France et tous les États démocratiques. La volonté des citoyens s'exprime à travers des représentants élus dans différentes instances. Ils sont par l'intermédiaire du vote des électeurs, l'incarnation de la volonté générale. Ils votent les lois et contrôlent l'action du gouvernement. Sujet à de nombreuses critiques, cette démocratie ne permet pas une représentativité suffisante, soulève des intérêts entre élus et électeurs peu en accord, voire des conflits d'intérêts. Concentre les pouvoirs favorisant la corruption, permet une tendance à la concentration des forces politiques... Appelée aussi « démocratie délégative », cette forme de démocratie dispose du vote, mode de désignation par délégation de souveraineté, du mandat représentatif. En effet, celle-ci confie le pouvoir décisionnel aux représentants élus par la population. Marion Carrel, Catherine Neveu et Jacques Ion, en abordant les relations en mutation entre le citoyen et le politique, évoque la mise en cause de la démocratie représentative. En effet, « le *moi* hier haïssable dans le monde de l'engagement public, peut aujourd'hui s'y manifester » ce qui permet de témoigner d'une rupture de la séparation de l'espace privé et public au sens de Jürgen Habermas (Carrel, Neveu, Ion, 2009 : 10).

Démocratie directe

Face aux limites de la démocratie représentative, la démocratie directe peut venir la compléter par d'autres mécanismes qui donnent de manière directe un pouvoir réel au peuple. L'axe principal est la participation des citoyens, principe de la démocratie athénienne dont les citoyens se réunissaient dans l'Agora pour délibérer et voter les lois. Le pouvoir de décision au peuple peut être effective dans certaines circonstances et lui donne un rôle de souverain, par exemple sous forme de référendum, d'assemblées locales, d'initiatives populaires...

Démocratie délibérative

La délibération définie par Bernard Manin représente le « processus de formation de la volonté politique ». Cela transparaît dans « les comportements actifs et passifs, de retrait ou de protestation » de la part des citoyens. Sylvie Bresson Gillet rappelle que la démocratie délibérative vise « un idéal de légitimité ». En effet, elle s'appuie sur des déclarations de Manin datant de 1985 « La décision légitime n'est pas la volonté de tous », « mais celle qui résulte de la délibération de tous : c'est le processus de formation des volontés qui confère sa légitimité aux résultats, non les volontés déjà formées ». Ainsi cette décision collective est légitime dès lors qu'elle résulte d'une délibération par tous. Ces conditions de production modifient le rôle de élus et « deviennent moins des décideurs que des maîtres d'œuvre de la délibération ». (Bresson Gillet, 2010 : 55).

2. Concept flou de la « démocratie participative »

Née dans les années soixante dans les pays anglo-saxon, l'expression de « démocratie participative » reçoit un fort écho en France notamment lors des élections présidentielles de 2007. Alors que cette notion « relève du pléonasme » (Blondiaux, 2007), cette notion soulève les limites de la démocratie représentative : crise de l'autorité politique et délibérative, crise de la participation démocratique, crise de la délibération publique. Il serait d'ailleurs préférable d'évoquer la notion générique de « démocratie délibérative ». Au milieu des années 80, la notion de « démocratie participative » a été remplacé par le concept de démocratie délibérative. Celui-ci tend vers un idéal démocratique inspiré de la philosophie politique de Jürgen Habermas et de John Rawls (Blondiaux, 2008). En effet, cette démocratie relève « d'un processus de délibération inclusif et équitable, auquel tous les citoyens peuvent participer et dans lequel ils sont amenés à coopérer librement » (Sintomer et Blondiaux, 2002, lecture de 2^e main d'Habermas « Droit et démocratie. Entre faits et normes »). Les caractères inclusif, argumentatif et public sont la base de ces théories. Dans cette optique, chaque citoyen peut avoir un rôle dans le débat. Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer considèrent que la « démocratie participative » est l'articulation des formes classiques de démocratie représentative avec des procédures de démocratie directe ou semi-directe (Bacqué, Rey et Sintomer, 2005). Dans ce contexte des années 2000, la « démocratie de proximité » s'est vue en opposition à celui de « démocratie participative » « pour signifier le cantonnement de la participation sur la seule échelle micro-locale et dans une dynamique purement consultative » (Bacqué, Rey et Sintomer, 2005 : 12).

Malgré les difficultés pour s'imposer en France, la participation citoyenne tend à s'institutionnaliser et devient un nouveau paradigme de l'action publique. Ce complément à la démocratie représentative met en place diverses procédures permettant à la population de participer à l'élaboration des décisions politiques par des modes de consultation, de débat, éventuellement des pétitions sachant que les représentants élus auront le dernier mot. Cependant, Loïc Blondiaux résume quatre critiques théoriques :

- « la rationalité dans le processus d'échange argumentatif ;
- la réciprocité des arguments, au sens où les raisons avancées dans la discussion seraient

- susceptibles d'être acceptables par tous ;
- l'impartialité des participants auxquels s'imposerait l'obligation de mettre à distance leurs préjugés et d'être capables de s'ouvrir aux autres sans parti pris ;
 - l'universalité d'un accord final, susceptible de transcender les points de vue particuliers. »

3. Typologie des formes de la participation

Nous allons dresser à présent une classification non-exhaustive de la participation pour en discerner les expériences. Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer examinent plusieurs typologies selon l'intensité de la participation, son origine et sa temporalité. Tout d'abord, il convient d'observer les expériences selon l'échelle d'intensité de la participation développée par Sherry Arnstein en 1969. Jacques Donzelot explique que le succès de cette échelle, élaborée aux États-unis, établit clairement une hiérarchisation des pratiques. Elle distingue trois niveaux liés à des registres de pratique (Donzelot, 2006) :

1. la non-participation (manipulation et thérapie)
2. la coopération symbolique (information, consultation, réassurance)
3. le pouvoir effectif des citoyens (partenariat, délégation de pouvoir, contrôle citoyen)

Une seconde typologie qui distingue trois types de démarches selon le sens de la dynamique. En différenciant les dispositifs en fonction de la mobilisation de la société civile et du mode de pilotage, trois dynamiques se démarquent :

1. démarche descendante (dite *top-down*) qui provient des instances politico-institutionnelle
2. démarche ascendante (dite *bottom-up*) qui émane d'un mouvement social ou associatif
3. double démarche (*top-down* et *bottom-up*)

Enfin, il est possible de distinguer des dispositifs selon leur pérennité. La temporalité de ceux-ci peuvent être ponctuels (consultation sur des projets urbains, question précise par des référendums...) ou qui s'inscrivent dans la durée (conseil de quartier, budget participatif...).

CHAPITRE 2

LA PARTICIPATION & L'URBANISME

À présent, nous souhaitons développer une généalogie de la participation dans le domaine de l'urbanisme. Il nous paraît nécessaire de connaître ses origines pour mieux appréhender ses enjeux. Aujourd'hui, elle se rend visible par une institutionnalisation dans les champs politique, social et économique. Entre théorie de l'idéal démocratique et théorie élitiste, nous voudrions montrer les ambivalences de ce processus.

1. Historique : les politiques urbaines et la figure de l'habitant en France

Les premières expériences au XIX^e siècle, qui ont donné naissance au terme « urbanisme », sont nées d'une maîtrise de la croissance de la ville dans les pays industrialisés. L'État donne cette responsabilité aux ingénieurs agissant pour l'intérêt général, laissant pour compte les architectes intervenir sur la dimension esthétique de l'espace bâti.

En France, à la fin des années 50, de nouvelles lois favorisent la construction de logements et équipements collectifs et incitent à créer des zones à urbaniser en priorité. L'aménagement du territoire va être mené par des ingénieurs assignant les architectes-urbanistes au « décor urbain ». Ce phénomène de la logique des ingénieurs est amplifié par la volonté d'industrialisation de la construction des pouvoirs publics. Efficace, cette politique délaisse les réalités géographiques et humaines du terrain. La figure de l'habitant est considérée comme le destinataire de cet aménagement au profit d'un savoir scientifique. Cette approche fonctionnaliste exclut l'habitant comme porteur d'un avis ou de critiques autant sur des questions urbaines mais aussi politiques. Cet urbanisme autoritaire suscite des oppositions. Cette phase de reconstruction mal maîtrisée est à l'origine de luttes urbaines. Paul-Henry Chombart de Lauwe et Henry Lefebvre sont les pionniers de la sociologie urbaine critique qui la dénonce. Les premiers GAM* sont créés voulant intégrer le citoyen à la fabrication de la ville. D'après la charte nationale des GAM, les objectifs étaient de redonner le pouvoir au citoyen, de faire face au développement économique et urbain, de responsabiliser les collectivités locales et de rendre les élus locaux représentatifs et formés. Ces principes sont expérimentés à Grenoble (« laboratoire urbain ») dont Hubert Dubedout, élu maire en 1965, est issu des GAM.

La création d'ateliers populaires et des mouvements de « luttes pour l'amélioration du cadre de vie » apparaissent comme des mouvements contestataires au milieu des années 60.

La période de 1970 à 1982 est une période de mutations démographiques, économiques,

politiques et mentales. La montée du chômage, l'insuffisance des équipements collectifs et divers facteurs créent des problèmes sociaux importants. La population des grands ensembles réclame plus de démocratie et une meilleure qualité de vie. Le « laboratoire urbain » d'Échirolles à la Villeneuve est un bel exemple. Cette nouvelle dimension sociale bouleverse la maîtrise d'ouvrage qui ne va plus se cantonner à une dimension technique mais qui devient pluridisciplinaire (sociologues, démographes, économistes, architectes...). L'habitant s'empare de ces questions d'aménagement jugeant la politique urbaine trop technocratique. Pour certains, la notion d'urbanisme participatif provient d'initiatives citoyennes dites ascendantes (*bottom up*). Militantes, celles-ci peuvent être réactionnaires aux formes de participation institutionnalisée n'incluant ni le partage ni la délégation de pouvoirs aux habitants mais privilégiant une démarche de co-production et d'autogestion. La participation engagée par les pouvoirs publics semble davantage être un dispositif informatif.

La politique urbaine des années 80 à 2000 se caractérise par la participation et va répondre à des besoins par des projets précis. La loi de décentralisation de 1982 rend les collectivités locales comme un acteur majeur car elles deviennent des partenaires de l'État. La prise en compte d'une démarche globale dans la politique de la ville est retenue par la naissance de « projets de quartiers ».

À partir des années 2000, les opérations d'urbanisme convergent vers de nouvelles lois préconisant l'implication du citoyen (loi Voynet, loi SRU, loi Vaillant). En revanche, cette notion ambiguë de participation est délaissée au profit de la concertation en France et traduit une vision descendante.

La politique de rénovation urbaine continue de nouveau par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 (dite loi Borloo). Cette loi crée également l'ANRU*. Celle-ci a pour mission la mise en œuvre du PNRU*. D'une durée de cinq ans (2004-2008), il doit permettre une restructuration en profondeur et répondre aux enjeux de mixité sociale et de développement durable. La figure de l'habitant dans le champ politique se rapproche de la figure citoyenne. Les obligations juridiques et politiques tendent vers l'inclusion du citoyen par des dispositifs institutionnalisés. En réaction aux rôles sociaux prédéfinis par les procédures participatives, Jean-Michel Fourniau a créé la figure du « citoyen en tant que riverain » (Fourniau, 2007). Cette association illustre la volonté du principe d'égalité des habitants qu'ils dénoncent comme une atteinte à leur statut de citoyen. Elle réunit alors les deux figures suivantes : « riverains titulaires de droits privés » et « citoyen actif représentant d'un collectif déjà institué ».

2. L'urbanisme participatif et ses enjeux

Nous venons de rappeler que la participation des habitants n'a pas toujours été intégré dans l'histoire urbaine des deux siècles précédents. Jodelle Zetlaoui-Leger relate d'ailleurs que « urbanisme et participation peuvent même sembler deux pratiques antinomiques » dans le cas où la fabrication des villes est issue de champ scientifique et technique (Zetlaoui-Leger,

2013). Voici la définition de l'urbanisme participatif issue du site www.participation-et-democratie.fr :

Sens 1 : Démarche de fabrication ou d'aménagement d'espaces habités donnant lieu à un partage (co-production, co-décision) voire à un transfert de responsabilité (autopromotion, auto-gestion) vis-à-vis d'habitants spontanément mobilisés ou largement sollicités.

Sens 2 : Générique, désigne toute pratique de fabrication ou d'aménagement d'espaces habités associant des habitants, quel que soit le niveau de cette implication.

Au vu des politiques publiques, particulièrement dans le secteur urbain, la participation et la délibération apparaissent aujourd'hui comme des « impératifs » (Blondiaux & Sintomer, 2002). Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer rappellent que les thématiques de la participation et de la proximité ne sont pas nouvelles. En revanche, elles renaissent depuis une vingtaine d'années dans un contexte en demande de démocratisation, de partage du pouvoir et de reconnaissance du local face à un État tout-puissant.

Nous l'avons vu précédemment, la notion de participation reste ambiguë en partie due à sa polysémie. Cette notion de participation semble floue par le fait qu'elle intègre différents degrés soit l'information, la consultation, la concertation, la co-production. Dans le champ politique, elle évoque l'implication des citoyens au sein du système politique par des dispositifs d'auto-gestion, des procédures informationnelles et diverses formes d'engagement. Cette participation des citoyens, lors de la phase d'élaboration d'un projet d'urbanisme permet en partie de faire comprendre le contexte et les enjeux de celui-ci. Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer rendent compte des démarches participatives, d'un consensus visible qui s'appuie sur des divergences sur le sens et la portée. En effet, nous pouvons observer les différents enjeux selon la discipline étudiée.

La sociologie des mouvements sociaux :

- l'institutionnalisation des mouvements
- les stratégies de formation et de reconversion des capitaux militants
- les rapports entre mouvements et institutions

Les sciences politiques et études urbaines :

- les transformations des politiques publiques
- l'émergence d'une nouvelle gouvernance urbaine

La théorie politique :

- le développement de nouveaux modèles de légitimités fondées sur les notions de démocratie « participative », « délibérative » et « technique »

La sociologie politique :

- l'impact des dispositifs sur le système politique
- l'émergence de nouveaux espaces publics
- les transformations de la culture civique

Loïc Blondiaux établit des registres de justification d'**ordre social**, **gestionnaire** et **politique**.

L'objectif social porte sur la transformation sociale à travers la participation. Elle tend à renforcer le lien social, à remobiliser les habitants et ouvrir des espaces de rencontre et d'échange.

L'objectif gestionnaire vise à améliorer et moderniser les politiques publiques locales. Sur le principe du New public management, la participation permet de rendre les services publics plus efficaces, plus dynamiques et transparents face aux usagers. Dans cette optique, « les compétences d'usage » sont reconnues aux habitants et usagers.

L'objectif politique intègre la participation pour plusieurs raisons. Elle souhaite transformer la culture civique des citoyens et constituer une « école de la démocratie » et les relations entre les citoyens et les représentants élus voire contribuer à légitimer le système politique.

Ces évolutions sociales et politiques profondes se reflètent dans la communication des collectivités territoriales. Isabelle Paillart rappelle que la communication publique et territoriale s'inscrit dans une « stratégie de valorisation des services territoriaux et dans les réponses des institutions locales au profond mouvement de revendication de transparence dans la gestion des affaires locales et de démocratie » (Paillart, 2006). L'exigence de démocratie locale des habitants ou de leur représentant, la volonté d'une expertise locale et l'extension des procédures obligatoires de consultation dans le secteur de l'aménagement sont les moteurs des modes de participation.

Intimement liée au pouvoir décisionnel, nous nous apercevons bien que la notion de participation a pour ambition de renforcer la communication entre les représentants et les représentés. Cela peut être défini par un « 4^e pouvoir » (Bacqué, Rey et Sintomer, 2005), celui des citoyens, sous réserve qu'il puisse s'articuler aux trois pouvoirs classiques (législatif, exécutif et judiciaire). Cela nous conduit vers des idéaux-type de démocratie. Celui de Bernard Manin qui propose une variante de la démocratie représentative, celui de Loïc Blondiaux voulant développer de nouvelles formes de délibération participative s'orientent vers un paradigme de démocratie délibérative ou d'un idéal-type mixte articulant démocratie représentative et directe.

La nécessité de la participation des habitants au sein d'une politique de la ville en matière d'urbanisme est une obligation d'après le code de l'urbanisme. Les discours des politiques s'attachent consciencieusement à inviter l'habitant à participer. Cela se traduit souvent par des dispositifs relevant de l'information et de la consultation (réunions publiques...), plutôt qu'une réelle possibilité de se faire entendre voire d'intervenir dans l'action publique.

3. Les dispositifs

Dans le domaine des politiques publiques, Philippe Zittoun définit que « les acteurs utilisent le terme de dispositif pour désigner un ensemble d'actions publiques tournées vers un objectif commun. » (Zittoun, 2013) Nombreux sont les dispositifs existants mis en place dans une démarche participative. Cependant ils n'associent pas les citoyens de la même manière. Une multitude de dispositifs illustre la participation citoyenne tel que les conseils de quartier, les jurys citoyens, les assemblées, les référendums, les budgets participatifs... En voici quelques-uns qui différencient les expériences locales :

Les assemblées

Pilier de la démocratie antique, les dispositifs institutionnels de participation se basent sur des assemblées micro-locale.

Les conseils citoyens

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens. Ils sont composés d'habitants tirés au sort, de représentants associatifs et des acteurs locaux.

Les budgets participatifs

Ils permettent aux citoyens de discuter et décider du budget local en dépassant l'échelle du quartier. Selon Isabelle Paillart, ces dispositifs confirment que l'information est un enjeu important (Paillart, 2006).

4. Les apports et bénéfices

Malgré les critiques sociologiques des dispositifs de participation, ceux-ci favorisent l'expression citoyenne. Sous certaines conditions, cette volonté politique peut être vertueuse. Nous allons rendre plus de crédit aux dispositifs participatifs, à travers plusieurs effets significatifs et les leçons d'expérience de Loïc Blondiaux (Blondiaux, 2007).

Retour vers une confiance politique

Ces instruments permettent l'expression de points de vue divergents. Puisque la parole du citoyen a pu être libérée, révélée et écoutée, le dispositif participe à une reconnaissance politique.

Instrument de justice sociale

En étant davantage attentif à la population peu disposée à se trouver au sein de la sphère publique, cela réduirait les rapports de force. Dans cet esprit, il est possible de politiser les populations les plus éloignées et ainsi réduire les inégalités sociales.

Empowerment des individus

Par des lieux d'expression collective éventuellement des débats organisés, cela peut favoriser leur « renforcement du pouvoir d'agir » (*empowerment* en anglais). Il s'agit d'un processus par lequel les individus s'enrichissent de moyens de renforcer leur capacité d'action. D'une part, les participants sont valorisés et d'autre part, ils acquièrent de nouvelles compétences par cette émancipation telle que la prise de parole en public, la compréhension d'enjeux complexes...

Outil de contestation

La critique citoyenne est toujours possible par des mouvements de résistance et de contestation. Bacqué, Rey et Sintomer signalent que le recours à la contre-expertise et la valorisation des « compétences » des citoyens légitiment les mouvements sociaux.

Outil de transparence et moyen de contrôle de l'action publique

La participation étant institutionnalisée, elle devient donc une obligation légale. Elle incite à une politique de mise-en-public des prises de décisions et une revendication de transparence dans la gestion des affaires locales d'après Isabelle Paillart.

Recomposition et adaptation des politiques publiques

En considérant le « savoir d'usage » de chacun, cela peut contribuer à moderniser l'État local et rendre ainsi les services publics plus efficaces. Ces retours d'expérience de « profane » produisent des effets qui peuvent ainsi peser sur les décisions des acteurs. Dans ce cas, l'articulation entre discussion et délibération rend possible de nouveaux changements.

Blondiaux va encore plus loin en affirmant qu'il est impossible d'instrumentaliser la participation pour plusieurs facteurs. Tout d'abord, la contestation reste toujours envisageable par des personnes mobilisées (boycott des procédures). Ensuite, ces dispositifs sont par essence même démocratiques par la volonté de transparence et d'égalité. Enfin, l'indifférence et la non-mobilisation témoignent d'un refus d'obtempérer (Blondiaux, 2007).

5. Les difficultés et les limites

Sur le terrain, Blondiaux reste critique à l'égard des dispositifs de participation contemporaine. Ces nouvelles tentatives politiques semblent être « la continuation du marketing politique » (Blondiaux, 2007). Ils servent en partie à canaliser la parole citoyenne et les conflits. De cette réalité, il fait surgir cinq critiques fondamentales soit l'argument de consensus, de l'asymétrie, de l'apolitisme, de l'artificialité et du simulacre.

L'argument de consensus

La « démocratie participative » comme prétexte à anticiper voire à éliminer les conflits. Dans la philosophie politique au sens d'Habermas, le concept de sphère publique implique un débat d'un public citoyen raisonnant et « éclairés » (Trom, 1988) c'est-à-dire détaché d'intérêts individuels. Or, ce sont ces différences qui sont précieuses pour débattre et discuter de manière raisonnable. Mais certaines réunions associant experts, élus et habitants visent la production d'une situation de consensus comme le précise Isabelle Pailliar (Pailliar, 2006). Elle s'interroge sur l'utilité de ces débats et de la place accordée au conflit à savoir si ces modes ne sont pas des supports de communication événementielle.

L'argument de la symétrie

La « démocratie participative » comme moyen de renforcer les inégalités sociales et l'exclusion politique. La rhétorique et les dispositifs ne permettent pas d'inclure les plus faibles en ne leur donnant pas accès à la parole. Cela tend ainsi à reproduire les dispositifs de représentation classique.

L'argument de l'apolitisme

La « démocratie participative » comme lutte contre les groupes organisés. Les élus ont une vision d'une figure modèle du « citoyen ordinaire ». Alors que les acteurs qui interviennent dans le débat public, sont déjà plus ou moins engagés ou informés.

L'argument de l'artificialité

La « démocratie participative » comme mise-en-scène. Ici les procédures de participation laissent peu de place aux initiatives laissées aux habitants voire à de la résistance. Tout semble réglé, scénarisé et anticipé par les maître du jeu, les pouvoirs publics. En effet, « la définition

des problèmes à débattre, les modalités de prise de parole et la durée de la délibération » sont autant d'éléments cadrés par les autorités en charge de la concertation.

L'argument du simulacre

La « démocratie participative » comme une apparence trompeuse. Dès lors que l'articulation entre la participation et la décision est absente, la question fondamentale de la participation est tronquée. Ainsi les effets escomptés ne feraient que renforcer le cynisme d'une population.

Ces différents reproches aux théories participationnistes sont relégués par différents auteurs dont Chantal Mouffe la dénonce de manière radicale. Selon elle, les théories de la délibération « dénie le rôle central en politique de la dimension conflictuelle et son rôle crucial dans la formation des identités collectives » et plaide pour une « démocratie agonistique » renonçant à la possibilité de dépasser les conflits. Tout ces arguments amènent à penser qu'il apparaît de la première importance de clarifier la mise-en-place des débats participatifs (Pailliant, 2006), leur mode de fonctionnement, leurs enjeux et objectifs. Sans cette étape préalable, la légitimité des représentants élus serait remise en cause et éventuellement donnerait lieu à de fortes réactions d'opposition voire un sentiment de frustration. À ce sujet, Marion Carrel propose quelques suggestions pour toute démarche participative (Carrel, 2013) :

- confier l'organisation et l'animation du débat à un tiers neutre qui puisse éventuellement s'appuyer sur des supports créatifs ;
- expliciter un langage trop technique ;
- adosser les publics les plus éloignés de la parole publique à des groupes afin qu'ils ne se sentent pas isolés ;
- former les élus et professionnels « à l'écoute, à la démarche ascendante, à la construction du conflit démocratique et à la co-production d'expertise ».

La place du conflit et les effets de la participation

Face à deux conceptions opposées de la participation, Loïc Blondiaux identifie trois formes de conflits. Tout d'abord, face aux « opinions déraisonnables », le critère de réciprocité doit faire valoir dans la discussion afin que les arguments puissent être acceptés par tous. Ensuite, la potentialité d'accepter un changement radical peu en accord avec les intérêts défendus par des groupes. Enfin, le niveau de tolérance face aux attitudes et discours peu policés et à la façon de réguler les idées « folles ».

Point de vue des citoyens de la démocratie participative

Malgré les analyses divergentes sur les effets des dispositifs participatifs, Loïc Blondiaux rappelle qu'il existe un triple « impensé » dominant en France, **d'ordre conceptuel, procédural et politique**. Bien que les difficultés sont grandes pour mesurer les effets des engagements des individus à moyen ou long terme, deux angles sont proposés sur les effets de la participation.

Premièrement, certains individus ou groupes ne se mobilisent pas sur ces types d'instance. De manière délibérée, ils ne participent pas aux initiatives institutionnelles mais se rassemblent dans d'autres lieux et moments que ceux prévus par les pouvoirs publics. La critique citoyenne s'installe alors en périphérie des institutions et l'absence de concertation efficace devient un des arguments afin de se mobiliser contre un projet.

Deuxièmement, l'expérience publique n'est pas dénuée d'effets comme le signale Sandrine Rui. Elle participe à des transformations individuelles et collectives en favorisant la capacité réflexive. Présent dans l'espace public, l'individu devient un « vrai » et « bon » citoyen » et notamment la confrontation aux autres « favorise un processus de transformation des individus en citoyens ». Ainsi, la participation à l'espace public « permet aux individus de constituer leur identité en prenant compte autrui, ce qui favorise l'épanouissement des valeurs civiques ». Cela permet de « prendre connaissance d'une opinion publique territoriale et donc de se positionner. Les dispositifs participatifs encouragent la participation civique et l'engagement politique sous certains critères communicationnels. Ces effets peuvent être atteints dans les cas où les procédures suppriment les rapports de pouvoir et que les échanges soient structurés de manière unilatérale. Sinon Sandrine Rui évoque des effets en termes « d'aliénation, de domination, d'instrumentalisation » (Rui, 2004). À cela s'ajoute les effets de sociabilité et d'inter-connaissance.

Or certaines théories plus sceptiques ne confirment pas l'effet de transformation et d'apprentissage. De plus les dispositifs participatifs réitéreraient les inégalités en matière de compétences politiques et abondent dans le sens de légitimer les politiques. La frustration, l'humiliation, la dépolitisation, l'amorce de mobilisation collective peuvent faire aussi partie des résultantes.

Les effets sont évidemment variables. Sandrine Rui reste prudente dans le sens où ceux-ci concernent un certain public, sous certaines conditions et circonstances. Marion Carrel relativise aussi par la prise en compte de l'environnement d'une telle démarche participative sur la réalité sociale de par « le caractère pluriel et relationnel de la citoyenneté » (Carrel, 2009).

CHAPITRE 3

ESPACES PUBLICS & SES USAGERS

Dans ce troisième chapitre, nous nous focaliserons sur notre objet d'étude : les espaces publics. Par notre approche communicationnelle, il sera intéressant de se concentrer sur les politiques publiques qui par le biais de l'aménagement urbain, participent à un espace public. Avant de parvenir à notre problématique, nous allons faire un débroussaillage terminologique.

1. Distinction entre espace public et espaces publics

Il nous paraît important de clarifier l'espace public et son pluriel étant donné qu'ils correspondent à des sens différents. L'espace public se trouve être un concept interdisciplinaire des sciences sociales dont Ilaria Casillo insiste sur sa transversalité dûe à sa polysémie. Le concept « d'espace public » relève du domaine de la philosophie politique alors que « les espaces publics » s'inscrivent dans le champ des architectes, urbanistes et ingénieurs. Avant de spécifier ce qui les caractérisent, Thierry Paquot note que ces deux expressions, malgré leur parenté étymologique, font partie du domaine de la communication. Dans les deux cas, ils servent comme voie de liaison, cela implique « l'idée de partage, de la relation, de l'échange, de la circulation » (Paquot, 2009 : 93). La communication suggère aussi bien le transport réel tel que des marchandises, que le transport virtuel et symbolique représenté par des sentiments ou des idées.

« espace public »

Tout d'abord, le concept d'espace public a été défini par le philosophe allemand Jürgen Habermas, autrement appelé « sphère publique » dans les années 1950. L'expression d'« espace public » renvoie à l'image de l'agora grecque, place publique favorisant la discussion citoyenne. Cela explique pourquoi ce type d'espace est associé à « un espace vertueux de la citoyenneté » selon Ilaria Casillo (Casillo, 2013). Le terme de « sphère publique » définit les relations culturelles et sociales développées par la bourgeoisie du XVIII^e siècle. Celles-ci ont pour objectif de critiquer le pouvoir étatique au sein d'un espace de délibération et de discussion puis de les rendre publiques par de nouveaux moyens de communication (journal, café, salon) et de médiatisation. Il définit alors la notion de publicité car se met en place des espaces de discussion, d'échanges d'opinions entre l'État et la société. Ces espaces publics se présentent comme des lieux symboliques d'échanges mais aussi d'espace public de raisonnement. Dans la sphère

publique s'exprime l'opinion publique issue d'un public « éclairé ». Jürgen Habermas le nomme « espace public communicationnel ».

Toutefois, la théorie de l'agir communicationnel pose quelques limites à la parole citoyenne dans le sens où elle construit du consensus et de la rationalité. Loïc Blondiaux réunit toutes les critiques de cette théorie sur laquelle se base la démocratie délibérative en analysant la place du conflit. Elles remettent en cause « la rationalité dans le processus d'échange argumentatif; la réciprocité des arguments, au sens où les raisons avancées dans la discussion seraient susceptibles d'être acceptables par tous ; l'impartialité des participants auxquels s'imposerait l'obligation de mettre à distance leurs préjugés et d'être capables de s'ouvrir aux autres sans parti pris ; l'universalité d'un accord final, susceptible de transcender les points de vue particuliers » (Blondiaux, 2008).

« *espaces publics* »

Les espaces publics déterminent les lieux publics tels que les rues et boulevards, les places et parvis, les parcs et jardins, c'est-à-dire les voies de circulation ouvertes au public. Ces lieux physiques appartiennent au domaine géographique. Thierry Paquot considère le réseau viaire et ses à-côtés propice à la mobilité « dans le double respect de l'accessibilité et de la gratuité » (Paquot, 2009). Il ajoute que certains espaces privés tels que les centres commerciaux ouverts à tous sont qualifiés d'espaces publics et regrette une privatisation des espaces publics.

L'architecte urbaniste Frédéric Blerot, lors d'un projet d'aménagement des espaces publics, s'attache au partage des espaces publics entre piétons, automobilistes, transports publics et vélos, règle la gestion des flux et des fonctionnalités, intègre les problématiques techniques de nivellement et d'assainissement, mais développe aussi une typologie de revêtements, un traitement des espaces verts et de la lumière, et le choix du mobilier (potelets, barrières, bancs, luminaires, poubelles, leurs couleurs, leurs designs, leurs positions...).

À travers la méthode d'approche sensible de Pascale Pichon sur les espaces publics urbains, elle aborde en premier lieu « les matérialités urbaines » soit sa morphologie (les places publiques, rues, impasses, centres commerciaux, gares, parkings, jardins, friches, signalétiques, affichages sauvages...) (Pichon, 2009). La matérialité du paysage urbain implique de parler des formes spatiales et spatio-temporelles urbaines. En second lieu, par le principe d'immersion, les espaces publics renvoient à une expérience issue d'un répertoire sensible relatif à l'ambiance, au symbolique, aux cinq sens (rugosité, fluidité, obstacles qui attirent ou rejettent...) c'est-à-dire aux « qualités perçues et expérimentées in situ ». Cette captation du sensible s'effectue aussi bien par de l'observation, de la description et de l'expérimentation mais aussi par la signification des usagers-habitants envers ces lieux. En effet, quand Michel de Certeau s'intéresse à l'histoire du quotidien, il tente d'élucider les pratiques culturelles d'usagers de la ville dans un quartier lyonnais (De Certeau, Giard et Mayol, 1990). Il nous mène vers le terrain de la sociologie urbaine et la socio-ethnographie de la vie quotidienne. Il aborde les relations entre les objets c'est-à-dire les liens existants entre espaces privés et espaces publics. De la même manière, Jean-Paul Fourmentraux aborde l'expérience artistique comme une interaction entre un objet et une personne en n'excluant

pas les émotions (Fourmentraux, 2012). Michel de Certeau travaille aussi cette relation c'est-à-dire sur le lien qui rattache l'espace privé à l'espace public. Il observe la maîtrise de la séparation par l'usager et ce que cela implique comme actions qu'ils dénomment « tactiques » (De Certeau, Giard et Mayol, 1990).

Pascale Pichon énumère quelques caractéristiques d'un mode de vie contemporain :

- l'habitabilité des espaces publics, lieux de co-présence d'individus sont l'une composante de l'habiter ;
- la citoyenneté dans le fait de se mobiliser, de participer, lieux d'interaction de citoyens ;
- la mobilité...

Dans cette fusion entre espace public et espaces publics, Luc Gwiazdzinski entend la ville et ses espaces publics comme support et lieu de scène artistique. L'émergence des « géo-artistes » créent in situ et transfigurent ainsi la ville par des interventions artistiques. Ils questionnent notre rapport aux espaces publics et imaginent une nouvelle voie comme « lieu du faire » dans le sens de « fabriquer ensemble » (Gwiazdzinski, 2014).

2. Le projet urbain

Le projet urbain, traditionnellement appelé plan et planification, expose plusieurs dimensions. L'urbaniste Alain Avitabile définit le projet urbain comme « une démarche d'initiative publique qui a pour objet de définir un cadre et une stratégie d'action en vue d'induire des dynamiques urbaines (ou un processus de mutation urbaine) en prenant en compte les logiques des agents et les jeux d'acteurs et en articulant les différents registres d'action aux différentes échelles inférant sur ses conditions de concrétisation ».

Il résulte d'un **processus de concertation** et d'un **projet territorial**. En premier lieu, il présente un ensemble de démarches visant à une concertation entre les parties prenantes (élus, experts, habitants, associations...). Zahia Magh nous-Dris remarque dans ce nouveau contexte démocratique et décentralisé qu'il se fonde sur « une série de démarches relatives à chaque contexte, en mettant au point des outils de planification contextuelle qui soient proches de la réalité et ouvertes à la discussion » (Magh nous-Dris, 2008). Le projet urbain et les arts de la ville en général participent à la prospective urbaine selon Pascal Sanson. Ainsi « toute innovation architecturale et/ou urbaine requiert bien des dispositifs de débat public et de communication-médiation pour être comprise et approuvée par les citoyens » (Sanson, 2007). En second lieu, le projet urbain relève d'un projet territorial. Ces aménagements s'intègrent sur des territoires urbains donnés que sont le bâtiment, le quartier, la rue... Ces espaces de vie sont à la fois des « sujets physiques » mais aussi « un instrument » pour une meilleure sociologie urbaine (Charbonneau, lecture de 2^e main par Paquot, 2006). Michel de Certeau rappelle que le quartier est un lieu où se manifeste un « engagement social » c'est-à-dire « un art de coexister avec des partenaires liés par la proximité et la répétition » (De Certeau, Giard et Mayol, 1990 : 20). Cela signifie la prise en compte et la valorisation d'une identité locale, la construction d'une vision commune pour

le territoire s'articulant avec des stratégies sociales, économiques et environnementales. Enfin, ce projet urbain peut se voir attribuer diverses **mesures d'aménagement**. Définir et mettre en œuvre la construction de logements, la rénovation de bâtiment, le remaillage de trame urbaine, l'aménagement d'espaces publics... À l'architecture du paysage s'ajoute, le design urbain. Celui-ci tente d'organiser ces environnements et façonner l'espace tridimensionnel. Le design allie le fonctionnel et l'esthétique avec une dimension sémantique. Ce processus créatif, né d'une collaboration interdisciplinaire permet la création d'espaces et de formes urbaines qui se fondent sur la représentation de la ville d'après Pascal Sanson. Cela peut se caractériser par l'architecture, le mobilier urbain, l'art des jardins, mais aussi les arts de la rue.

Ainsi le projet urbain traduit une **action publique globale** et **mêle les disciplines** (architecture, urbanisme, politique, économique, social, culturel...). Cela revient à comparer la création d'espaces publics de la même manière que les œuvres d'art issues d'un projet collectif. Le principe d'« œuvre commune » présenté par Jean-Paul Fourmentraux par le protocole de production artistique, « les nouveaux commanditaires », fait écho à l'œuvre délibérative (Fourmentraux, 2012). Ici, l'initiative de la commande culturelle prise par les citoyens a un double enjeux, social et de création voire d'innovation artistique. À travers les échanges et interactions entre les artistes, médiateurs et publics, l'expérience artistique se base sur la création partagée et la participation citoyenne.

3. L'utilisateur et ses « compétences »

Qu'est-ce que l'usage ?

Cette problématique des usages est pérenne notamment dans les sciences de l'information et de la communication. Le terme « d'usage » reste encore à questionner selon Yves Jeanneret. Il revient toutefois sur son histoire (Jeanneret, 2007). Les études d'usage relèvent historiquement de diverses disciplines :

- en économie, « la valeur d'usage » a été opposé à la « valeur d'échange » ;
- en sociologie politique, « les usages en réception » paraissent être une réponse à la thèse de « l'influence ».

Cette question de l'usage relative à la culture s'est instaurée « dès que se pose la question du développement des outils matériels d'échange et de pensée ». À partir de ce constat, il est essentiel dans les études d'usage, d'analyser les discours et les objets médiatiques, plus précisément « des objets qui redistribuent le rapport entre le texte (objet à interpréter), l'inscription (signe de légitimité et de mémoire), le dialogue (occasion d'élaborer et de confronter sa pensée), et l'autorité (mise en place de rapports de pouvoir) ». Yves Jeanneret critique certaines approches considérant que l'usage (des médias) n'est qu'une combinaison entre le social et la technique. Lui se positionne sur une approche plus globale et inclut aussi l'espace médiatique c'est-à-dire l'importance de prendre en compte la construction et la médiation sémiotique dans le développement

du média informatisé. Ainsi, l'usage et les médias forment une « interaction médiatisée ». Ainsi en sciences de l'information et de la communication, Marie-Christine Bordeaux nous invite à s'intéresser à cette notion « pour désigner des actes d'information et de communication médiatisés par une technologie » en ne réduisant pas à l'aspect technique et la dimension culturelle des usages (Bordeaux, 2014). Le terme d'usage est apparu après « adoption » et « acceptabilité » issus de la sociologie de la technique (Angé, 2015). Dans le champ de la communication, il y a parfois des confusions du terme « usage » comme emploi, utilisation, pratique ou appropriation. Il faut donc clarifier ces termes.

L'utilisation est un usage pratique afin d'utiliser un objet à une fin précise.

L'emploi est une manière d'employer un outil régit par des normes et règles communément partagées.

L'usage est une activité sociale que l'ancienneté ou la fréquence rend courante dans une société donnée mais qui n'a pas force de loi.

La pratique (du grec *prattein* signifiant « agir » qui donne *praxis*, « action ») est définie comme une manière concrète d'exercer une activité d'après Henri Rey (Rey, 2005). Elle désigne aussi une activité volontaire visant des résultats positifs qui peut être associée à l'expérience, à l'action.

Jacques Perriault s'est intéressé aux pratiques déviantes. En effet, il peut y avoir un écart entre les usages prescrits et les usages effectifs. L'usager peut détourner un instrument de son usage initial. Il a proposé une classification des logiques de l'usage sous l'effet de trois éléments qui sont le projet, l'objet et la fonction :

- le détournement : l'emploi de l'instrument est assigné à une autre fonction que celle qui a été prévue ;
- les créations alternatives : seule la fonction est conservée mais le projet change ainsi que l'objet ;
- l'ajustement : le projet est maintenu, cependant la fonction est ajustée de manière plus pertinente.

De même que les recherches de Josiane Jouët montrent « que les individus s'approprient ces outils à des fins d'émancipation personnelle, d'accomplissement dans le travail ou à des fins de sociabilité » (Jouët, 2000). La prescription d'usage conduit à l'usager de le contourner en inventant de nouvelles pratiques. Michel de Certeau traite aussi des procédures d'appropriation d'un quartier, par exemple, et de l'intérêt qu'il porte « aux tactiques » qui relèvent de l'invisible et pourtant sont autant de formes de « microrésistances à l'imposition de normes ». Dans l'espace urbain, l'appropriation apparaît à travers l'aménagement de trajectoires (De Certeau, Giard et Mayol, 1990).

L'habitant-usager

Selon Pascale Pichon, l'habitant est un usager pluriel. Il est important de prendre en compte les pratiques liées aux usages des lieux mais en prenant garde de ne pas réduire l'habitant à un territoire donné. Il évolue dans un espace ouvert expérimentant aussi d'autres lieux (Pichon, 2009). Il a d'ailleurs recours à un ensemble « d'arts de faire » du quotidien, de tactiques, de routines, de

stratégies. Nous prenons le parti d'employer le terme d'habitant dans ce mémoire, car la participation est avant tout en relation directe à l'environnement et la façon dont il y vit.

Ses « compétences »

L'usager dans le contexte urbain est « partenaire d'un projet social » qu'il se contraint à respecter pour vivre ensemble (De Certeau, Giard et Mayol, 1990, p. 17). Dans un quartier, l'usager se crée ses propres trajectoires, itinéraires pour son usage ou par plaisir. Ces marques imposées dans l'espace urbain témoignent d'une appropriation par le temps et la répétition. À priori banal, ce processus partagé mais complexe, n'est pas visible et rend compte d'une pratique culturelle et des usages de la ville. Cela marque une appartenance au quartier sous certaines conditions : connaître les lieux et son territoire, des trajets quotidiens, relations de voisinage, relations avec les commerçants. Les termes de « compétences d'usage », « expertise d'usage », relayés dans les discours politiques, repose sur un parti-pris. Aussi appelé « savoir de terrain » ou « savoir riverain », Héloïse Nez définit le savoir d'usage comme une pratique répétée d'un environnement qui confère à l'individu une connaissance de ses usages et du fonctionnement permanent (Nez, 2013). Pascale Pichon considère que « les connaissances utiles au projet urbain ne relèvent pas exclusivement de l'expertise savante ou technique, mais aussi de l'expérience ordinaire de tout un chacun ». Ainsi « les savoirs ordinaires ou profanes » construits par « l'expérience du quotidien, par les routines, à reconnaître la démarche cognitive et pratique qui les accompagne » doivent s'associer aux « savoirs savants ou experts » issus d'une démarche scientifique (Pichon, 2009 : 186). Ainsi Yves Sintomer rappelle que les citoyens « ordinaires » invités à participer sont considérés comme des non-spécialistes. Ils complètent un savoir technique par leur savoir d'usage et leur bon sens. Il ajoute aussi que le citoyen peut associer son « savoir professionnel diffus » c'est-à-dire que des habitants dotés de compétences professionnelles peuvent les mobiliser dans la sphère publique. Ce « savoir d'usage » reconnu met en avant plusieurs qualités :

- la diversité des connaissances, « l'usager-habitant construit un savoir propre » différent de celui des professionnels ;
- la complémentarité des connaissances, « chaque savoir repose pour une part sur des connaissances acquises et transmises qui n'ont pas besoin d'être expérimentées ». Ces différents savoirs se nourrissent l'un l'autre pour mieux appréhender la complexité du monde social ;
- les savoirs d'usagers, de même que ceux des professionnels « se spécialisent et s'actualisent dans la pratique, c'est-à-dire par l'expérience et l'expérimentation ».

Yves Sintomer évoque aussi la notion de « savoir citoyen », terme qui renvoie à une réflexion plus large de savoirs sociaux et politiques. John Dewey va jusqu'à dire que les experts, éloignés de l'intérêt commun, se résument à un non-savoir c'est-à-dire qu'ils sont déconnectés des questions sociétales (Sintomer, 2008). Dans cette optique s'inscrit le paradigme de la proximité. Entendu sous trois sens : premièrement la proximité géographique car le savoir d'usage est « local » relatif à un territoire ; deuxièmement, la proximité communicationnelle entre décideurs et usagers,

c'est-à-dire que les politiques s'investissent « sur le terrain » ; troisièmement, la proximité au sens « d'une ressemblance sociologique entre décideurs et administrés », c'est-à-dire que pour remédier aux problèmes de la population, il faut lui ressembler. Cette théorie « participationniste » portée en partie par John Dewey s'oppose à la théorie élitiste qui démontre que le savoir d'usage enferme la participation dans la proximité. En effet John Schumpeter est plus critique à cet égard. Il considère que les usagers s'investissant dans des affaires générales perdent le sens pratique.

Dans des dispositifs participatifs, le savoir d'usage convoque le « bon sens » qui renvoie à une manière de juger proche du sens commun. Le savoir d'usage est mobilisé par des habitants-usagers qui le racontent par des expériences personnelles, anecdotes et témoignages ou par des collectifs. Hélène Nez distingue le savoir d'usage individuel et le savoir d'usage collectif tel que les diagnostics partagés d'un territoire, qui peuvent parfois rentrer en conflit (Nez, 2013). Ces espaces publics sont ouverts à des pratiques d'habitants et d'usagers mais aussi à un ensemble « d'arts de faire » du quotidien : tactiques, stratégies de routines (De Certeau, Giard et Mayol, 1990). Pour cela, il est important d'améliorer les « lieux urbains » en prenant compte les préoccupations des usagers dans la quête du confort urbain (Paquot, 2009).

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE, HYPOTHÈSES ET MÉTHODOLOGIE

1. *Problématique*

Ce contexte génère de nombreuses interrogations. Le travail de co-production du projet urbain relève d'une logique « du droit à la ville » selon Pascale Pichon (Pichon, 2009). Voici les questionnements que nous allons traiter dans ce mémoire : quels sont les enjeux d'une participation institutionnalisée dans le cadre d'une rénovation urbaine d'un quartier populaire et en quoi le débat des espaces publics modifie-t-il l'expérience démocratique ? Ce point de départ d'une réflexion tente de déterminer les enjeux et les pratiques démocratiques « participatives ».

Une première partie par une approche socio-politique par les usages : lors d'une réunion publique, nous tenterons de découvrir les intentions par les divers modes de participation habitante dans ce projet de renouvellement urbain. Le concept de « démocratie participative » reste flou aussi bien pour les habitants. Il s'agit donc de comprendre quelle est la place de l'habitant dans ces préoccupations et quels sont les enjeux socio-politiques qui leur sont propres.

Une seconde partie par les usages : la participation se traduit par des dispositifs et des méthodes. Il existe souvent un écart entre le discours politique et la réalité des pratiques. Dans les discours des politiques, les pouvoirs publics reconnaissent aux habitants un « savoir d'usage ». Nous verrons comment ils tentent de les mobiliser et quels sont les effets sur les habitants dans ces dispositifs.

L'aménagement des espaces publics nécessite la concertation avec l'habitant. À ce titre, ces tentatives d'interaction permettent-elles un réel empowerment ? Aussi, nous observerons quel rôle l'artiste joue lorsqu'il est invité à intervenir au sein de ces dispositifs participatifs. Nous allons nous intéresser dans une approche descendante (dite *top-down*), à la façon dont les organisateurs de réunions publiques sensibilisent et mobilisent les « compétences d'usage » c'est-à-dire les savoirs construits par l'expérience du quotidien (Pichon, 2009). Cette enquête vise donc à observer dans un processus vertical, les modes d'engagement selon une approche locale et « micro » de l'engagement. Aussi, malgré la difficulté d'analyser les effets de la participation institutionnalisée, nous souhaitons nous intéresser aux effets sur les individus. De ces différents discours, nous en distinguerons les divers enjeux de ce recours aux compétences d'usage.

À partir de ces interrogations, nous construirons notre analyse. Nous prendrons garde à ne pas généraliser l'ensemble de nos résultats à tous les dispositifs participatifs ; chacun possédant ses caractéristiques et son environnement propres.

2. Hypothèses

À partir de nos lectures et recherches précédentes, nous avons constitué deux hypothèses. L'étude de terrain nous permettra de recueillir les informations pour pouvoir les confirmer ou les infirmer.

- Bien que les procédures participatives ont un cadre juridique dans le secteur du renouvellement urbain, le besoin de reconnaissance et de légitimité en tant que participant (citoyen, habitant, usager) est à l'origine de leur engagement au sein de ces dispositifs. L'appel à la co-construction en matière de projet urbain par les collectivités territoriales et l'implication des habitants convergent-elles vers une participation habitante ?
- L'expérience de la mise en discussion publique d'un projet conduit à accroître la capacité réflexive voire créatrice des habitants et à mobiliser les ressources nécessaires de façon à se ré-approprier le quartier. Dans quelle mesure les compétences d'usage peuvent-elles se conjuguer avec les dispositifs participatifs ? En renforçant la dimension transactionnelle des procédures participatives, elle encourage à s'intéresser à l'aménagement urbain en tant que projet collectif.

3. Méthodologie

Nous allons pour cela tenter d'analyser des dispositifs mis en place par les institutions publiques d'Échirolles dans le cadre du « Printemps de la concertation » et s'intéresser à la manière dont s'en emparent les individus. Nous allons nous focaliser sur la façon dont ces dispositifs sont saisis par le public et quels usages ils en font, qui leur donnent la possibilité de s'exprimer d'une autre manière qu'un bulletin de vote. Pour cela, nous avons choisi une approche qualitative : l'observation directe. Cette enquête de terrain nous a permis d'être sur les lieux afin de recueillir les propos en situation ainsi que l'observation directe d'actions et d'interactions. Le rapport aux dispositifs et l'étude des usages ne peuvent être abordés de façon exhaustive par une approche quantitative. Dans notre cas, nous observons deux types de dispositifs institutionnalisés.

- Le premier est une rencontre publique, tenue le mercredi 1^{er} avril 2015 au restaurant Marcel Cachin, qui porte sur le projet de renouvellement urbain du quartier Essarts-Surieux animé par les élus d'Échirolles. Cette réunion est le premier rendez-vous qui lance le « Printemps de la concertation », quinzaine de co-construction constituée de quatre ateliers thématiques.
- Le second est un atelier de co-construction sur la thématique « Quel aménagement urbain ? Quel projet pour les logements ? » animé par des responsables du renouvellement urbain et de l'habitat d'Échirolles au Centre social Surieux le mardi 7 avril 2015.

Il s'agit avant tout de restituer les logiques d'action et de représentation propres aux différents acteurs. Nous sommes conscients malgré tout que notre courte fréquentation du terrain n'est pas réellement suffisante pour valider notre enquête. Cela tient au fait que les délais de notre étude sont relativement courts et ne sont pas forcément synchronisés avec l'étude de terrain en question. De plus, nous essaierons dans la mesure du possible d'en faire une saisie objective

pour analyser les conditions de l'enquête. Malgré ces difficultés, nous tenterons de comprendre de l'intérieur, les actions et motivations de chacun. Le choix de ce terrain s'est porté sur plusieurs critères : d'une part, l'accessibilité au terrain, d'autre part, la faisabilité de l'enquête suite au calendrier du projet de renouvellement urbain engagé par la ville auprès de l'ANRU.

Nos observations s'établissent sur plusieurs registres :

le contexte : les deux dispositifs sont décrits. Les notes descriptives, quelques photographies sont disponibles en annexe 1 et 3 respectivement page 57 et 81 pour saisir la mise-en-scène et l'atmosphère du cadre de l'enquête.

les interactions : les échanges verbaux sont retranscrits autant que possible (malgré des passages oraux peu audibles) pour la réunion publique disponibles en annexe 2 page 58.

Ces observations et les discussions publiques nous permettront d'illustrer et d'étayer nos arguments et nos constats en complément des apports théoriques.

CHAPITRE 2

APPROCHE SOCIO-POLITIQUE PAR LES USAGES

Nous l'avons vu dans le contexte de l'urbanisme participatif, à présent les obligations juridiques et politiques tendent vers l'inclusion de l'habitant. Dans les années 1970, le succès des mouvements sociaux s'est créé par la contestation envers les actions publiques de rénovation urbaine dont l'État était le seul décideur. Ces mouvements revendiquaient davantage de « pouvoir aux habitants ». Cette contestation s'est traduite de différentes façons, aussi bien vers une intégration dans la gestion urbaine locale ou vers la formation d'un contre-pouvoir comme le rappelle Marie-Hélène Bacqué (Bacqué, Rey et Sintomer, 2005).

En février 2014, la loi de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine » présentée par François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville, intègre des mesures à la politique de la ville telles que la mise en place d'un collège de représentants des associations de proximité et habitants des quartiers prioritaires au sein du Conseil national des villes, la création de conseils citoyens au sein des contrats de ville, leur participation à l'élaboration et au suivi des projets de rénovation urbaine et la création de maisons de projet dans toutes les opérations de rénovation urbaine. En proposant cette offre participative, les pouvoirs publics invitent les habitants à s'informer et à exprimer leur opinion.

Aujourd'hui, cette volonté se formalise par des dispositifs participatifs. Mais que peut attendre l'habitant de ce dispositif et quelle est leur représentation d'une entrée en concertation ? Rappelons que dans ce quartier populaire d'Échirolles est recensé un taux record d'abstention au niveau national aux dernières élections municipales. Ceux que l'on nomme les « sans voix » qui représentent les exclus de la participation se manifestent peu au sein des exercices démocratiques.

Cependant, nos observations porteront sur les situations d'interactions entre les habitants et les représentants institutionnels. Nous allons tenter d'analyser les expériences différentes de la participation des habitants à la rencontre publique pour déceler des effets. Notre approche ne se focalise pas sur l'efficacité de ce dispositif mais plutôt de ce qui en découle et de la pluralité des registres d'engagement. Nous ferons donc une analyse sémantique des interventions des participants. D'après une analyse sur le langage employé, nous voulons découvrir à travers leur intervention orale quel est leur statut et la nature de leur engagement voire éventuellement les mutations possibles suite à cette concertation.

Un langage selon un mode d'engagement

Pour réaliser cette analyse, nous nous appuyons sur une classification réalisée par Sandrine Rui sur les modes de justification des engagements. Elle a distingué quatre types de langages distincts et autonomes à travers l'exercice démocratique : **le langage de la volonté, le langage de l'intérêt, le langage de la connaissance et le langage de la reconnaissance** (Rui, 2009). Nous souhaitons enrichir cette classification en prenant le parti qu'un type de langage peut renvoyer vers un autre et de ne pas les désolidariser totalement entre eux. À ce titre, nous ajoutons **le langage du besoin d'information** qui paraît essentiel avant de pouvoir s'engager dans une confrontation voire une prise de décision. Puis, **le langage de la contestation** qui a rarement la possibilité de s'exprimer face à face et peut révéler une asymétrie des relations.

Le langage du besoin d'information

Le dispositif va créer une situation de communication inter-personnelle dans le but de répondre à des questionnements en apportant des connaissances. Au vu de la complexité de ce projet urbain, l'habitant interagit pour réclamer une lisibilité des actions publiques, des intentions politiques et sociales. Ici, le niveau d'engagement est faible mais peut potentiellement évoluer. Ce langage se traduit par le fait de poser des interrogations et peut se glisser par la suite vers un autre type.

Étant donné que nous sommes sur un domaine mobilisant des compétences techniques, il est donc fondamental que l'information soit compréhensible par tous.

« Ça correspond à quoi une étiquette B ? »

Cet exemple de question concernant le besoin de comprendre le discours des techniciens au sujet de la performance énergétique s'avère nécessaire pour comprendre les travaux d'isolation des bâtiments déjà prévus. Aussi, certains habitants paraissent inquiets des changements annoncés dans leurs quartiers. Bien que cet exemple n'est pas sous une forme interrogative, cette habitante souhaite malgré tout avoir confirmation des réelles mutations du projet urbain.

« [...] j'ai entendu que vous allez supprimer la végétation devant la Butte alors euh là le quartier va être très urbanisé, d'immeubles et je crois que pour la paix des habitants la paix et la verdure sont très très importants. »

Ils veulent donc s'assurer par eux-même des décisions qui seraient déjà prises et, par la même occasion, manifester leur point de vue.

La réunion publique ayant débuté par une présentation orale des différents acteurs (urbanistes, techniciens, bailleurs sociaux) qui travaillent sur le plan de rénovation urbaine, ils s'expriment parfois avec un jargon technique qui génère des demandes de clarification. De plus, vu la complexité et l'ampleur du projet sur le territoire, certaines intentions de mutation ont été évoqué

par l'urbaniste. Les habitants se sentent parfois perdus entre ce qui est déjà acté et ce qui ne l'est pas, d'où ce besoin d'information et connaître leur éventuelle marge de manœuvre pour laquelle ils voudraient participer activement.

Le langage de la contestation

Le dispositif permet à l'habitant d'exprimer son désaccord face aux discours des représentants, sur des projets en discussion mais déjà bien engagés par les urbanistes mais aussi sur les procédures participatives elles-mêmes.

Jean-Michel Fourniau a constaté que ce qui fait débat, c'est le débat lui-même. En s'appuyant sur le concept de mésentente de Jacques Rancière, Jean-Michel Fourniau constate que dans les situations conflictuelles émergent des sujets politiques qui tendent à être le porte-parole d'une atteinte à la démocratie (Fourniau, 2007). En voici une illustration :

« On a... à chaque fois que j'ai voulu parler de ce projet, c'était euh, une fois c'était une table ronde, une fois des des des dessins, des jeux, je sais pas quoi bon. Là on peut s'exprimer. Alors tu dis quelque chose et on te dit :tu racontes un peu n'importe quoi, ça fait comme Coluche [...] (brouhaha). Moi je suis calme. C'est pas moi qui décide, y'a même des urbanistes. »

Dans ce cas présent, l'objet conflictuel ne semble pas être le sujet d'aménagement lui-même mais plutôt les exercices participatifs. Elle s'indigne des règles du jeu de la procédure peu enclin à la discussion et à l'absence de pouvoir de décision. Elle revendique le droit à la parole d'une façon litigieuse. Cette altercation mêle directement la question de l'égalité entre tous les acteurs et le poids des habitants au processus décisionnel. En tant que « profane », elle tente d'émettre un jugement qui relève du « bon sens ». Or, elle sera vite interrompue par les élus pour lui demander un peu de calme. Nous observons alors que ce « bon sens » n'est pas réellement reconnu et le fait qu'elle ne puisse pas entièrement s'exprimer lui confère une légitimité assez faible.

Le langage de la volonté

Le dispositif va permettre à l'habitant de pouvoir s'exprimer et de participer activement à « la chose publique ». Cette participation affirme une volonté de construire collectivement un projet de société et cela s'identifie par une production de la volonté générale. Le pronom « nous » sera privilégié pour se détacher de contingences particulières.

Cet homme a une très forte volonté de s'engager dans ce projet au nom d'un corps collectif particulièrement en difficulté financière.

« [...], j'ai quelques idées personnelles dans le domaine du social, j'ai quelques idées pour améliorer la vie des habitants de ce quartier. Donc surtout ils ont pas beaucoup

d'argent, bon. [...] Je vous signale que Grenoble actuellement, développe un projet de monnaie locale. [...] Et je leur ai parlé du projet de de la Villeneuve. Il serait possible d'articuler le projet de monnaie locale et celui de la Villeneuve de manière à bénéficier d'une monnaie locale. Je pense qu'il y a beaucoup de projets en ce moment. On peut tous travailler ensemble. »

Il souhaite s'investir non pas individuellement mais en voulant s'associer aussi bien avec des projets de l'agglomération et éventuellement des habitants. Dans ses intentions, nous pouvons percevoir qu'il a le désir de mobiliser les habitants afin de renouveler un corps collectif en mettant sur la table des idées potentiellement à débattre. Dans la même optique, cette autre personne soumet une idée de projet.

« Une suggestion que je trouve que ce serait à exploiter. Créer des slogans. Parce que l'éducation elle se fait à l'école, elle se fait à la maison, mais elle se fait aussi à l'extérieur. Donc euh voilà. Si on énumérait des trucs biens, par exemple « je respecte les gens qui me respectent, les voisins ».

Bien que cette personne lors de sa première intervention orale témoigne d'une souffrance dûe à une mauvaise qualité de vie dans son quartier. Il propose une esquisse de projet qui défend l'idée d'un contrat social à respecter dans les espaces publics.

Nous voyons dans ces exemples que le « je » est revendiqué. Or ces discours relèvent d'une intention plus globale. Ces personnes soulèvent des idées qui réaffirment l'appartenance à une collectivité et les proposent en leur nom malgré la conviction d'un projet de société. De ce constat, le pronom « nous » ne paraît pas systématique.

Le langage de l'intérêt

Le dispositif va plutôt être envisagé comme le lieu où l'on va défendre des intérêts. L'espace public est interprété comme le lieu de construction d'un compromis entre des participants soumis à des rapports sociaux structurés par des conflits d'intérêts. Assez « passifs », ils réclament leur légitimité de certains droits tels que les droits à la propriété, à la sécurité, à la tranquillité. Victime d'une décision en discussion, ils se rendent visibles pour témoigner de leur différence.

Dans ce type de langage, nous allons découvrir que l'intérêt se formalise souvent par des témoignages d'habitants. Ce propriétaire d'un appartement rencontre des difficultés de vente en grande partie pour cause de mauvaise tranquillité, d'insalubrité et d'insécurité.

« Bonjour, je suis propriétaire à la place de la Convention. Oui, c'est comme ça (parle au public). Donc euh je voudrais savoir qu'est-ce que je peux espérer comme changement pour moi. Parce que à l'heure actuelle c'est in-ven-dable. Voilà. [...] Moi je suis pas tranquille quoi, je suis pas tranquille de vivre là-bas. Je veux bien

vendre, j'ai mis des annonces mais aujourd'hui c'est impossible à moins de trouver un sourd, un muet, un aveugle. Donc voilà ! »

Son objectif paraît clair, il désire quitter le quartier. Ce qui l'empêche de le faire, c'est la non-valeur marchande de son bien. Sa participation est liée à ses intérêts privés et reste assez « passive » car il est davantage dans une position d'attente et de réclamation de droits naturels. Cette autre prise de parole témoigne de l'expression d'intérêts divergents.

« C'est vrai, il va y avoir un centre médical, social et tout, mais l'immeuble qui va être construit, c'est trop tard, il va être construit. Les enfants, ils ne verront plus rien, premier point. [...] Vous allez voir dans quelles conditions sortent à la récréation, je vous invite Monsieur le maire à jeter un coup d'œil. Le directeur de l'école primaire est fou de rage, on lui a pris 1,50 m sur son stade de de basket. »

Bien qu'il conçoit l'utilité sociale de ce nouveau centre de santé, il se place en tant que victime d'une décision déjà prise. Celle-ci ne relève pas d'intérêts privés car il soulève les sentiments de colère du directeur de l'école et devient ainsi son porte-parole. D'autant plus que cette décision de la construction de cet établissement est déjà actée alors même que les élus tentent de motiver le public à participer sur le long terme et garantissent que leur participation se situent en amont des projets. Nous pouvons constater que le discours de cette personne rend compte d'un bilan négatif et peu prometteur sur l'implication des habitants.

Les intérêts défendus ne sont pas uniquement d'ordre privé mais peuvent valoir aussi pour l'intérêt collectif. Malgré le fait d'être un représentant, ce n'est pas non plus un gage de pouvoir dès lors que la décision est déjà rendue. Dans ce cas, la participation peut être source de déception et de contestation.

Le langage de la connaissance

Le dispositif va permettre à l'habitant d'exprimer ses compétences et ses savoirs pour exposer et construire son opinion. Les participants sont représentés comme des individus « capacitaires ». Positions d'experts, ils souhaitent contribuer à des choix collectifs qui ont été préalablement confronté de façon critique. Nous voulons enrichir ce langage par le savoir d'usage des habitants en le considérant comme une connaissance par sa diversité, sa complémentarité à celle du savoir d'expert et par le fait qu'il a été expérimenté. Les pronoms « on » ou « il » sont privilégiés pour leur neutralité.

Tout d'abord, une fois le public informé, il réagit en s'appuyant sur leur savoir d'usage local. Les deux exemples suivants sont véritablement liés aux mesures d'aménagement préalablement présentées par l'urbaniste.

« Vous avez pas parlé du projet en lui-même et de l'immeuble qui va se construire

et euh qui paradoxalement va fermer le quartier. [...] Parce qu'on ouvre le 7 et le 8 mais si on nous met des bâtiments devant, là où il y a actuellement le marché de la Butte, on va être complètement enfermer. »

« [...] moi ce qui m'inquiète, c'est le report de tous les commerces le long de l'avenue des États généraux parce que je pense qu'on peut pas le faire sans supprimer pas mal de végétation, des arbres du côté de la place Beaumarchais. »

Nous voyons que le public fait appel à leur bon sens pour en tirer des conclusions personnelles et construire leur point de vue. Or, le Maire a rappelé que l'urbaniste avait fait une « rapide esquisse sur quoi reposerait le projet, mais il peut aller dans le détail ». De ce fait, les habitants n'ont pas réellement toutes les cartes en main afin d'éclairer leur opinion. Nous percevons bien le déploiement de leur « savoir de terrain » c'est-à-dire à travers leur expérience pour réaliser leur diagnostic à savoir la fermeture du quartier et la suppression d'espaces verts.

D'autres illustrations nous font part de la mobilisation de leur compétence pour contribuer à un débat collectif sur des sujets de société.

« Moi comme projet, ce serait bien qu'on emploie les jeunes. Mais qu'on se focalise pas uniquement sur le fait qu'ils veulent rester dans le quartier. Dans une optique avec des gens qu'ils viennent de l'extérieur, au Canada ou partout. [...] Il faut essayer peut-être de les faire rêver un petit peu et pas..., soit quitter le quartier, déjà ce serait déjà une bonne idée. »

En tant que représentant des jeunes, il partage un constat au sujet d'une action politique envers les jeunes et leur employabilité. Il aborde la dimension internationale pour le travail des jeunes.

« [...] si vous voulez que la population vous suive dans ce projet. [...] C'est comme un business. Quand tu veux faire du business, si tu veux que la personne t'achète quelque chose, déjà il faut la faire rêver. Donc moi c'est un professionnel. Si déjà, lui il voit qu'il y a de la pisse partout, les écoles ça va pas, comment voulez-vous Monsieur qu'ils vous suivent dans le projet. Réglons déjà les petits problèmes du quotidien qui sont là, on peut déjà, on est prêts à vous aider nous, la population. On est prêts à être là à aider, à aider la SDH, à aider l'école. »

Ici, clairement la personne rappelle aux politiques, les techniques de marketing par la mobilisation de son savoir professionnel. Dans les deux cas, ils font appel au rêve, et développent par leur capacité réflexive, un imaginaire social qui présente une action politique plus efficace selon eux.

Nous voyons que les exemples sont nombreux. Les habitants mobilisent aussi bien leur « compétence d'usage » et leur savoir professionnel pour faire reconnaître leur droit de participer à la définition des affaires communes et revendiquer ainsi la démocratie.

Le langage de la reconnaissance

Le dispositif permet de défendre sa « conception dialogique de la démocratie ». Les participants s'engagent à respecter une éthique de la discussion c'est-à-dire que tout débat nécessite des arguments intelligibles, sincères et justes exprimés par chaque partie prenante. Systématiquement mobilisé, l'enjeu est de pouvoir être reconnu comme un acteur légitime à intervenir dans le débat public. Nous suivons partiellement Sandrine Rui dans le sens où le participant n'est pas nécessairement une figure citoyenne mais peut s'incarner en tant qu'habitant, usager, professionnel...

Tout d'abord, nous pouvons observer que la plupart des interventions tendent à prouver leur légitimité. À cet égard, un habitant profite de cette rencontre pour annoncer la création d'un collectif d'habitants.

« Euh mademoiselle, vous avez parlé du SDH, du 7 et du 9. Mais vous en avez parlé vite fait. Il y a un collectif qui va se créer, je tiens à vous le signaler, euh les locataires du 7 et du 9. Nous, on va venir vous parler, parce qu'il y a vraiment de gros, gros, gros problèmes d'insalubrité dans les cages d'escaliers. »

Face aux problèmes de mauvaise qualité des bâtiments, les habitants se sont rassemblés pour représenter un intérêt collectif. Détaché d'enjeux purement personnels, cela confère un argument juste et sincère qui a toute sa place dans un débat public. Cet argument donne au corps collectif un attribut de pouvoir et est représenté dans cette réunion publique par cet habitant. Aussi, quand un habitant évoque la mauvaise image du quartier dû à une mauvaise propreté, cet argument peut être acceptable dans le sens qu'il intègre l'intérêt général et la mauvaise représentation du territoire.

« Bonjour, c'est (...) habitant de (...) depuis 42 ans. Est-ce que vous avez vu derrière Allibert un immense saleté de (...). Quand les gens qui viennent de Grenoble, ils pensent c'est ça Gattinet, c'est ça ?[...] »

Ensuite, le fait qu'un habitant s'informe du cadre juridique du projet, il a acquit préalablement un certain niveau de connaissances.

« [...] moi j'habite récemment le quartier, ça fait un an et demi que je suis là [...] je voudrais rappeler qu'il y a un cadre de loi, une loi qui a été voté le 29 janvier 2014 dans le cadre de ce renouvellement urbain plus le Président de la République a résumé en décembre 2014.[...]Deuxièmement, une deuxième chose qu'a dit le Président de la République, dans le texte de la loi, c'est un projet dans lequel les habitants doivent décider ce qui va se faire, c'est pas la mairie qui a tout décidé à l'avance. Il y a aussi les citoyens qui vont aussi prendre place. Bon alors. D'abord, je voudrais signaler que j'ai ici un texte de 18 pages sur le cadre des conseils citoyens. [...] C'est vraiment important que tout le monde soit concerné, que les gens commencent pas à dire que c'est pas possible, c'est pas vrai, on a jusqu'à fin 2016, on a beaucoup le temps. »

Il incarne à la fois la figure citoyenne et celle de l'habitant. En citoyen « actif », il partage au public les droits des citoyens à défendre dans ce projet et par la même occasion le rappelle aux représentants politiques. Ainsi le principe de transparence est défendu et attendu.

Le besoin de reconnaissance se révèle être systématiquement dans tous les exemples évoqués: en tant qu'expert, en tant que citoyen couplé au statut d'habitant, en tant que citoyen « actif » qui participe à la société pour le bien de la collectivité. Nous comprenons bien que les habitants pour développer leur capacité critique et construire leur opinion, il faut en amont qu'ils soient suffisamment informés. Le fait que le quartier a été sélectionné par l'ANRU pour le plan de rénovation urbaine, un dossier a été préalablement constitué à l'aide des urbanistes. Quelques grandes lignes d'aménagement urbain ont été dessinées mais d'après le discours des politiques, le projet reste entièrement malléable en amont des projets. Ils appellent donc aux habitants à co-construire le projet sur le long terme. Malgré tout, cette marge génère de l'incompréhension et le sentiment d'impuissance dans les décisions prises dans les affaires communes. C'est pourquoi les procédures invitant au dialogue nécessitent un besoin de clarification et d'égalité de toutes les parties prenantes à participer dans l'espace public. Et que chaque prise de parole des habitants implique une part de justification de pouvoir s'exprimer. Ils se justifient par le fait que, soit ils sont les représentants d'un collectif d'habitants ou de la parole des jeunes, soit ils apportent une expertise d'usage, soit ils s'intéressent au bien commun ou convoquent leurs savoirs professionnels au service du collectif. Le besoin de reconnaissance se formalise aussi bien par l'exercice du dialogue par l'expression d'une pluralité de langages mais aussi par des actions. La création d'un collectif de locataires en est un bel exemple.

CHAPITRE 3

APPROCHE PAR LES USAGES

Nous l'avons évoqué dans l'état de l'art, l'expérience des usagers relève de tactiques suite à une appropriation de l'espace urbain. Leurs trajectoires traduisent leur appropriation des espaces publics. Ceux-ci se trouvent être des lieux de passage pour atteindre leurs espaces privés. Nous pouvons dire que leurs itinéraires sont porteurs de sens et participent au sentiment d'appartenance à une société. Les espaces publics ne sont pas uniquement fonctionnels mais font appel à d'autres approches : sensibles, cognitives, pratiques. À cet égard, les urbanistes doivent étudier et faire un apprentissage spatio-social. D'un point de vue communicationnel, le recours du « savoir d'usage » des habitants engagé par les politiques se doit de faire émerger de multiples besoins. Ils permettent d'améliorer l'efficacité et l'adéquation des services proposés. Ils enrichissent le savoir des techniciens afin d'éviter des incompréhensions, des revendications, des refus ou des non-usages voire des conflits. Pour cela, les habitants ont la possibilité de prendre part à la formulation des projets à travers ces dispositifs participatifs. La discussion publique a pour objectif de générer du débat démocratique sur le vivre ensemble. Ce « savoir d'usage » devient exploitable à partir du moment où les besoins ont été clarifiés et forme un savoir partagé entre celui de l'expert et de l'habitant.

Nous allons nous intéresser à « l'activation des compétences » (Pichon, 2009) face à un public mobilisé sur une thématique particulière, en l'occurrence celle de l'aménagement urbain. Par quels moyens les compétences des usagers sont révélées ? Et comment les habitants s'en saisissent pour engager une réflexion sur le projet. Quels usages les habitants font de cette expérience démocratique collective et quelles sont les capacités d'initiative du public ? Nous aimerions défendre le parti-pris que si l'on ne peut pas présumer des effets de la participation, il est en revanche envisageable d'essayer de comprendre pourquoi et comment elle rend possible d'éventuelles transformations individuelles voire collectives. Nous portons donc notre intérêt sur les effets immédiats au sein même du dispositif et non à long terme faute de temps.

Suggestions en réunion publique

Ce premier exemple peut illustrer cet effet immédiat en terme de proposition créative. Lors de la réunion publique de lancement des ateliers, la première prise de parole du public est celle d'un homme en détresse de vivre au sein de ce quartier.

« Bonjour, je suis propriétaire à la place de la Convention. Oui, c'est comme ça (parle au public). Donc euh, je voudrais savoir qu'est-ce que je peux espérer comme changement pour moi. Parce que à l'heure actuelle c'est in-ven-dable. Voilà. Ça c'est ma première question. Aussi, je voudrais attirer votre attention sur ce que vous pensez des sous-sols. Pour moi, c'est un coupe-gorge. C'est un espace confiné qui se passe tout et inutile de le préciser, quoi... Donc je voulais savoir ce que vous pensez de tout ça. Parce que, à l'heure actuelle, c'est une phobie de vivre dans ce quartier, je vous assure que j'en suis malade. Moi je suis pas tranquille quoi, je suis pas tranquille de vivre là-bas. Je veux bien vendre, j'ai mis des annonces mais aujourd'hui c'est impossible à moins de trouver un sourd, un muet, un aveugle. Donc voilà ! »

Sa première intervention en public à première vue concerne davantage ses inquiétudes d'ordre personnelles. Il demande à la municipalité quelles sont les solutions qui vont être apportées sur les lieux de son habitation dans le but de vendre son appartement. Puis il interroge l'opinion des élus au sujet des sous-sols des immeubles, lieux devenus dangereux par les trafiquants de drogue et savoir quelles sont les actions publiques engagées. Voici la réponse de l'adjoint à l'aménagement urbain et au renouvellement urbain :

« [...] Euh d'abord, je voudrais répondre au Monsieur de la place de la Convention. M. S. a essayé de montrer que de la grande échelle à l'échelle de proximité, c'était une réflexion globale qui euh avait pour objectif de revaloriser et de redonner de l'attractivité partout. [...] Donc voilà, la chose que je voudrais dire c'est : est-ce qu'on fait quelque chose ou est-ce qu'on fait pas quelque chose. [...] Il y a d'autres acteurs que la ville, [...] le locatif social de la place de la Convention qui va se transformer en accession et donc la question qu'on se posera ensemble Monsieur, c'est si jamais tout cet îlot de la Convention devient en accession, s'ouvrirait sur le plan du quartier sur les espaces publics de qualité. Qu'est-ce que ça pourrait vous apporter ? Que vous vouliez rester ou que vous vouliez partir. »

Ce responsable rend compte d'une réflexion globale en accentuant sur le fait qu'il est possible d'agir sous réserve d'une mobilisation des habitants. En effet, la ville d'Échirolles en déposant le dossier auprès de l'ANRU* s'est engagée dans une volonté de rénovation urbaine. Il rappelle que la ville n'est pas seule responsable des actions de rénovation et l'informe des autres acteurs professionnels tels que les bailleurs sociaux. Sa réponse est complétée par le 1^{er} adjoint aux finances, vie des quartiers, politique de la ville, démocratie locale, GUSP*, tranquillité publique et conseiller communautaire. :

« [...] C'est pas un projet de rénovation urbaine uniquement, c'est un projet urbain et social et vous avez vu tout à l'heure qu'il y a plein d'ateliers qui vont se mettre en place sur l'éducation, sur l'école, sur l'emploi, sur l'économie, sur la petite enfance, etc, etc, etc. [...] Parce que si on veut y arriver, il faut qu'on travaille ensemble.

Nous, on est élus, OK, on a des services, etc, mais ce qu'on vous propose dans la démarche qu'on lance aujourd'hui, c'est de fabriquer un mode de travail qui met ensemble toutes les idées, toutes les énergies, toutes les idées que nous on a pas et que vous vous avez et puis que toutes les idées qu'on peut avoir et que vous n'avez peut-être pas. Donc c'est un échange, y'a pas de préjugés, y'a pas d'a priori.[...] »

Il insiste alors sur l'importance des ateliers participatifs afin de révéler les usages de ce quartier, les difficultés, les atouts et établir un diagnostic de manière commune. Il assure que ces outils s'engagent vers un mode de travail collectif avec les élus, techniciens et habitants-usagers pour pouvoir échanger les idées de chacun. Une fois les élus ayant répondu à ses questions, l'homme reprend à nouveau la parole pour cette fois faire une proposition :

«[...] Une suggestion que je trouve que ce serait à exploiter. Créer des slogans. Parce que l'éducation elle se fait à l'école, elle se fait à la maison, mais elle se fait aussi à l'extérieur. Donc euh voilà. Si on énumérait des trucs biens, par exemple « je respecte les gens qui me respectent, les voisins ». C'est basique mais c'est ça, on va on va. C'est un travail je veux dire c'est un truc à exploiter. Mais je pense que si on voit ça partout, si on arrive à la faire euh. On pourrait faire un vrai permis de la route, un vrai permis de conduire, un vrai code de la route de du un code civique quoi, un code civique. »

Malgré ces propos peu structurés, nous nous rendons compte que cet homme a intégré les enjeux plus globaux de la rénovation urbaine car il convoque le domaine de l'éducation. Il répond aux attentes de manière immédiate aux élus dans le sens où « il faut travailler ensemble ». En effet, cet homme suggère de « créer des slogans » qui correspondraient à un code ou convention qui règle les comportements de chacun dans la vie en société. Cette idée de « slogans » convoque une meilleure organisation de la vie quotidienne sur le registre des comportements et des « bénéfices symboliques escomptés » (De Certeau, Giard et Mayol, 1990 : 16). Il manifeste son engagement social à son quartier en voulant rappeler les règles du « contrat social » liant les habitants à respecter celui-ci pour vivre mieux. Cette proposition n'est pas relative à la rénovation urbaine, mais elle vise à contribuer à créer une meilleure harmonie sociale par le fait de rappeler quelques règles de savoir-vivre. Nous restons prudents quand à une éventuelle transformation individuelle. Nous pouvons cependant constater une différence de nature de langage. En premier, sa prise de parole est axée sur ses intérêts particuliers, la seconde relève de la volonté de participer « à la chose publique » (Rui, 2009). Il affirme alors qu'il appartient à une collectivité et souhaite défendre des valeurs et des convictions au sein de la société. Il s'est détaché de ses contingences particulières afin d'imaginer un projet d'affichage au nom du bien public. Nous pouvons entrevoir par cet échange entre les élus et cet habitant désespéré de la situation actuelle, une participation active qui tend vers la coopération. Cette expérience publique peut être vue aussi comme

un besoin de lutter contre l'isolement et le repli en voulant s'informer et confronter ses opinions avec les élus. Une autre intervention du public propose une idée de projet :

« Moi comme projet, ce serait bien qu'on emploie les jeunes. Mais qu'on se focalise pas uniquement sur le fait qu'ils veulent rester dans le quartier. Dans une optique avec des gens qu'ils viennent de l'extérieur, au Canada ou partout. On est toujours en train de penser que les jeunes doivent rester ici. Formés, je crois pas qu'on va pas pouvoir tous les embaucher sur Échirolles, travailler à la mairie. Il faut essayer peut-être de les faire rêver un petit peu et pas (...), soit quitter le quartier, déjà ce serait déjà une bonne idée. (...) Y'a le Canada qui demande beaucoup, y'a beaucoup de solutions. Faut pas les faire rêver à les faire rester sur Échirolles et vous irez travailler à la mairie. Ça c'est vraiment, ça ils vont pas tous travailler à la mairie. »

Bien que cette personne représente les jeunes du quartier, il fait une proposition dans le cadre de l'emploi des jeunes. Sa participation soulève la question de l'emploi des jeunes et apporte une contribution au niveau d'une action sociale et collective. Le diagnostic étant précédemment posé autant par les habitants que par les élus au sujet des divers problèmes de société dont celui du problème du chômage, cet homme tente d'y résoudre en proposant une action : agir pour l'emploi des jeunes à l'international. De nouveau, la proposition de cette personne dépasse les objectifs de la rénovation urbaine et s'inscrit donc dans une question plus globale. En effet, ce représentant de la jeunesse échirolloise discute de politiques publiques envers les jeunes et dépasse la notion de proximité. Il met à profit son savoir professionnel qu'il réinvestit pour faire part d'un constat en étant force de proposition.

Nous remarquons que lorsque le public tente de faire des propositions d'actions concrètes, les réponses des politiques marquent l'importance et la justification d'une mobilisation collective afin de mener une action publique globale basée sur une participation habitante.

Peu de public à l'atelier

Tout d'abord, lors de cet atelier de co-construction, nous observons peu de personnes du public qui se sont mobilisés soit une quinzaine d'habitants. Mais en contre partie, plus d'une vingtaines d'acteurs parmi les élus, les techniciens, les bailleurs sociaux ou des observateurs. Ce qui a pour conséquence une dynamique assez difficile à installer tout au long des deux heures d'atelier. Parmi cette quinzaine de personnes, la diversité est peu représentée. Nous pouvons remarquer que la population variait de 60 à 70 ans environ et majoritairement blanche. Ainsi une large population n'est pas représentée notamment les populations immigrées, les jeunes, les actifs. Alors que la ville d'Échirolles se veut être à l'image d'une « cité plurielle »³, au sein des

3 Semaine de lutte contre le racisme et pour l'égalité, du lundi 9 au 13 mars 2015, manifestation annuelle portée par un collectif d'habitants et le CCAS d'Échirolles.

dispositifs la population est réduite à une population âgée et peu représentative de ce pluralisme.

L'atelier thématique est animé par deux responsables de la ville, d'une part par la responsable renouvellement urbain puis par la responsable de l'habitat d'Échirolles. Selon ces responsables, l'objectif de cet atelier vise à recueillir des données, des éléments de diagnostic et lister les besoins des habitants-usagers pour ré-ouvrir le débat. Cette phase d'enquête aurait pour but d'avertir les techniciens et experts des attentes des habitants. Cet atelier s'est déroulé au Centre social de Surieux. L'espace étant plus restreint que celui de la réunion publique, les distances entre les responsables et le public se trouvent être quasiment en face-à-face. Les responsables animant l'atelier sont munies d'un feutre afin de lister sur un paperboard les éléments du diagnostic. Le public est disposé face à eux de la même façon qu'une assemblée ordinaire.

Intervention d'une artiste

En milieu d'atelier, est intervenue l'artiste Gabrielle Boulanger du Laboratoire ArchAologie⁴. Elle présente quelques maquettes d'étudiants en architecture et des cartes pop-up réalisées par des enfants concernant le quartier. Ces cartes sont le fruit d'ateliers avec des enfants afin de créer des projets de micro-urbanisme sur des espaces publics. Les cartes circulent dans le public plutôt curieux et intéressé de la démarche. Ces créations drôles parfois loufoques reçoivent une vague d'enthousiasme. Ces petits projets se présentent comme des expérimentations qui seront testées d'avril à juin 2015. Un poulailler mobile, un ZUP hôtel, un mobilier d'aromates sont autant d'idées créatives de la part des enfants.

Suite à cette présentation légèrement décalée, cela a permis au public de changer de perception vis-à-vis des espaces publics. Quelques personnes ont pris la parole non pas pour exprimer leurs besoins ou leur diagnostic du quartier mais plutôt d'imaginer de nouvelles expériences sans forcément intervenir sur l'aménagement urbain. Une habitante se risque à proposer une idée de projet pour le quartier. Elle suggère de réaliser un circuit touristique décalé. En effet, son projet prend le contre-pied des vacances à la mer ou à la montagne, mais passer des vacances dans un quartier populaire. Amoureuse de son quartier, elle souhaite le faire partager aux autres. Une autre habitante évoque plutôt un parcours de visite pour découvrir les arbres exceptionnels et la nature au sein de ce quartier. Fervente défenseur des espaces verts, cette habitante était déjà présente lors de la réunion publique de lancement des ateliers pour manifester ses inquiétudes face à la potentialité de suppression d'arbres.

« Oui, bonjour, Madame J., j'habite place Beaumarchais. C'est pour rebondir sur ce que vient de dire la dame précédemment, c'est euh, moi ce qui m'inquiète, c'est le report de tous les commerces le long de l'avenue des états généraux parce que je pense qu'on peut pas le faire sans supprimer pas mal de végétation, des arbres du côté de la place Beaumarchais. Et surtout si on construit un immeuble. Et je trouve ce

⁴ Ce laboratoire artistique œuvre à inventer des dispositifs et des projets de micro-urbanisme partagés dont la directrice artistique est Gabrielle Boulanger, <http://laboratoirearchaologie.blogspot.fr>.

qu'il y a de bien dans ce quartier, moi j'y ai habité pour ça, c'est parce qu'il y avait beaucoup de verdure, d'arbres, c'était très beau. Ça me plaisait beaucoup. Et c'est vrai qu'il y a de très beaux arbres dans ce coin et je trouve que si on supprime ça, j'ai entendu que vous allez supprimer la végétation devant la Butte alors euh là le quartier va être très urbanisé, d'immeubles et je crois que pour la paix des habitants la paix et la verdure sont très très importants. »

Engagée pour défendre les arbres, elle souhaite valoriser les atouts verdoyants du quartier. Elle est sensible à l'odeur des tilleuls en fleurs lors de ses promenades et souhaite aussi faire partager cette expérience en proposant ce parcours en pleine nature échirolloise. Cette méthode des déambulations peut être un moyen de se réapproprier la ville, les espaces publics comme le rappelle l'urbaniste Yves Sauvage, présent lors de cet atelier, et de réaffirmer le sentiment d'appartenance au quartier.

Artiste, figure de la médiation

Cet acteur tiers de l'artiste joue le rôle de médiateur socio-culturel. Elle rend compte d'un processus de création avec les enfants et en crée un autre avec le public de l'atelier. Son intervention ne règle pas les conflits mais permet de porter un autre regard sur leur propre quartier. En revanche, comme le rappelle l'un des élus, ce sont des projets expérimentaux qui n'ont évidemment pas les mêmes contraintes des espaces publics.

Aussi, une des personnes du public déclare l'incompréhension du projet de l'ANRU 2. Il regrette que les projets soient flous c'est pourquoi il s'enthousiasme sur les projets concrets des enfants. Les élus répondent :

« les projets sont flous, mais c'est exprès que ce soit flou pour pouvoir le faire ensemble ».

Plus tard, les élus font une remarque collective qu'il serait judicieux d'informer les habitants de savoir comment fonctionne l'ANRU suite aux incompréhensions de la démarche de co-construction, du calendrier... À cette occasion, nous pouvons affirmer cependant que l'intervention de cette artiste établit davantage une relation de proximité. En effet, la démarche de l'artiste consiste à rentrer en immersion sur le terrain et fait appel à la créativité des enfants pour réaliser ensemble des œuvres collaboratives. En mêlant les sciences sociales, les arts et l'urbanisme, ces créations collectives questionnent le vivre-ensemble et favorisent le partage. De plus, par son statut indépendant, elle se trouve sur le même pied d'égalité que le public participant. Elle ne défend aucun intérêt particulier par conséquent les enjeux ne sont ni politiques, ni économiques. Nous ne savons pas si elle a été invitée par les élus ou si c'est une initiative personnelle. Lors de sa présentation d'œuvres expérimentales en marge du projet de renouvellement de l'ANRU, elle n'installe aucun rapport de force.

Espace de l'imaginaire

Au début de l'atelier, le diagnostic était plutôt d'ordre technique et du « savoir d'usage ». Par exemple, les habitantes mentionnent la dangerosité et l'étanchéité des dalles ce qui provoquent des chutes, le manque de stationnement, les problèmes d'insécurité qui ont généré plusieurs incendies... L'intervention de l'artiste a permis de donner une dimension esthétique au projet. Elle a accompagné le public vers un imaginaire et la question des formes urbaines. Nous remarquons qu'elle décentre l'attention des habitants des objets de confrontation habituel entre le public et les institutions, pour les amener sur le terrain de la créativité par son savoir spécifique. Ces deux propositions ne présentent pas l'ambition du projet de rénovation urbaine. En revanche, ces idées de projets font appel à l'imagination dans le but de valoriser l'existant. Nous restons prudents quand à une transformation individuelle, mais nous remarquons que ces personnes ont eu la possibilité de pouvoir s'exprimer sur la question de la forme et non la fonction. Nous pensons qu'ils tentent de « révéler un lieu » par leur point de vue pratique, cognitif et sensible. Elle permet dans le cas de cet atelier d'articuler la création artistique et le débat politique. En donnant la parole, en les écoutant, et les poussant à se mobiliser, ces exemples illustrent que ces individus ont une capacité à créer autour d'un projet collectif ou d'une conviction personnelle pour le bien commun.

Quel empowerment ?

À travers les espaces publics agréés par des usages, nous remarquons une forme *d'empowerment* par laquelle l'individu accroît ses capacités telles que la créativité, l'initiative et la motivation à une action publique par des ressources mobilisées par la rencontre de l'artiste. Dans ce sens, l'artiste joue le rôle de créatrice de synergie entre un impératif de production (urbanistique) et des convictions sociales (Quinton, 1998). Elle rend le public capable d'avoir un nouveau regard sur leur quartier. Dans cette articulation entre l'expérience artistique et l'expérience démocratique, l'atelier de l'aménagement urbain permet de tisser du lien social pour un meilleur vivre ensemble. Nous constatons une participation active du public à inventer de nouvelles expériences de leur quartier.

En revanche, cette forme *d'empowerment* reste relative. Les propositions du public dépassent les objectifs définis de cet atelier de recueil de données. Elle n'est pas de nature politique au sens d'une reconnaissance de communauté. L'influence potentielle du public semble limitée. Effectivement, la responsable animant l'atelier ne prend pas de notes vis-à-vis de ces propositions créatives sur le paperboard situé face au public. Cet imaginaire n'est pas pris en compte dans cette phase de diagnostic c'est pourquoi nous ne pouvons dire que le public exerce un contrôle direct sur les décisions politiques.

CONCLUSION

À l'issue de cette analyse, nous avons pu tirer quelques conclusions à nos questionnements initiaux.

Dans la première partie, nous avons mis en évidence les principaux enjeux communicationnels dans le cadre d'une stratégie de co-construction d'un projet urbain du point de vue des habitants. Nous constatons que l'enjeu informationnel est essentiel pour développer le savoir profane tel que le « bon sens » ou les « compétences d'usage » des habitants. Ayant rarement la possibilité de pouvoir s'exprimer face aux élus, le dénominateur commun de l'ensemble des discussions engagées par les habitants relève d'un besoin de reconnaissance de légitimité quelque soit leur statut. L'appel à la participation vise à réhabiliter la discussion entre les acteurs dépassant l'effet de domination aussi bien politique que technique. Or les habitants restent suspicieux quant à leur pouvoir décisionnel, c'est pourquoi nous observons une multiplicité des usages des dispositifs grâce à leur pluralité de modes d'engagement. L'usage de ces dispositifs est détourné à des fins contestataires ou de revendication. La présence des habitants les soumet à justifier leur participation. En cela, nous abordons la discussion publique comme une expérience à travers laquelle les habitants, citoyens, usagers revendiquent leur légitimité au sein d'un système démocratique. Au sein de ces dispositifs, la dimension conflictuelle est vivement rejetée dans cette démocratie dite « participative » ce qui résulte un idéal consensuel de la délibération.

Puis, nous avons constaté lors de cette expérience de discussion publique, au travers des différentes interactions entre acteurs, le processus d'accroissement de la capacité créatrice des habitants. Au delà de mobiliser des compétences de prise de parole, la notion *d'empowerment* a pris forme en partie grâce à un acteur tiers représenté par l'artiste. En ayant recours à la dimension esthétique et sensible du projet, les habitants ont pu mobiliser et intégrer eux-même leur « savoir d'usage » pour le mettre à contribution. Ainsi ils ont développé leur capacité réflexive. Cela ne signifie pas nécessairement l'acquisition de pouvoir décisionnel en matière politique.

Bien que nous nous sommes intéressés à une démarche dite descendante, nous avons remarqué que les usagers ont la capacité de pouvoir s'émanciper à travers ces dispositifs participatifs. Malgré les difficultés de vie dans ce quartier populaire, ils arrivent à mobiliser leurs ressources dont ils disposent. En s'appuyant sur celles-ci, les habitants peuvent développer et renforcer leur pouvoir d'agir pour ainsi devenir acteur de leur vie mais aussi de la société. Dans le cas de ces ateliers de co-construction, cela permet aux habitants d'intégrer les enjeux sociaux, politiques et urbanistiques et de faire émerger une opinion et une capacité réflexive. Bien que la figure

de l'artiste intervienne dans cette action politique, elle a davantage le rôle de médiateur social. Ces espaces urbains de ZUS* sont des lieux de conflits, l'art permet de recréer du lien social et développer l'imaginaire des habitants afin de s'éloigner des questions conflictuelles. Dans ce sens, nous pensons qu'une démarche émanant des instances politico-institutionnelles n'installe pas uniquement un processus vertical. D'un point de vue pragmatique et réaliste, les participants peuvent par le biais de cette démarche faire remonter leurs revendications, leurs contestations... En allant au delà des usages prescrits des procédures participatives, les habitants peuvent inventer de nouvelles structurations de l'action. Nous pensons que cette démarche descendante peut sous certaines conditions devenir une démarche hybride (*top-down* et *bottom up*).

Cette étude nous permet de mieux comprendre les enjeux du point de vue des habitants-usagers sans pour autant avoir leur sentiment profond de cette expérience. Pour approfondir cette recherche, il serait opportun de réaliser des entretiens auprès des participants pour connaître les motivations réelles de cet engagement et leur retour d'expérience. De plus, ce travail délaisse totalement le point de vue des institutions. L'une des limites de ce travail est de ne pas pouvoir confronter ces deux points de vue.

La trajectoire de cette étude m'a légèrement détourné de mes intentions initiales. Ce plan d'action publique dans le domaine de l'aménagement urbain était une belle opportunité à explorer. Cependant, je souhaiterais poursuivre cette recherche en m'intéressant davantage aux compétences des habitants associées à la démarche du designer. En choisissant un objet d'étude trivial tel que le mobilier urbain, je tenterai de comprendre les relations qui se construisent entre le concepteur et le destinataire. De nouveau, la sociologie des usages, les dimensions sociale, culturelle et psychologique compléteraient la dimension technique et permettraient de mieux appréhender les stratégies des différents acteurs. Par le biais du design, défini comme une activité créatrice de dispositifs relationnels (Quinton, 1998), nous aimerions étudier la création des espaces publics comme un objet de médiation dans un processus de changement social. Cela nous offrirait de nouvelles possibilités d'étude dans les sciences de l'information et de la communication.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

Bresson Gillet Sylvie, *Communication et citoyenneté. L'équivoque du débat public, de la participation au consentement éclairé*, préface de Jacques Perriault, Paris : Édition l'Harmattan, 2010.

Carrel Marion, Neveu Catherine et Ion Jacques, *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilités citoyennes dans la ville*, Paris : Édition l'Harmattan, coll. « Logiques Politiques », 2009.

Bacqué Marie-Hélène, Rey Henri, et Sintomer Yves, *Gestion de proximité et démocratie participative: une perspective comparative*, Paris : Découverte, 2005.

Hayer Dominique, *Fabriquer la ville autrement : Jean-Paul Baietto (1940-1998), portrait d'un aménageur urbain*, Paris : Moniteur, 2005.

De Certeau Michel, Giard Luce et Mayol Pierre, *L'invention du quotidien, 2. Habiter, cuisiner*, Paris : Gallimard, 1990.

Fourmentraux Jean-Paul, *L'œuvre commune : affaire d'art et de citoyen*, Dijon : Presses du réel, 2012.

Paquot Thierry, *L'espace public*, Paris : La Découverte, coll. « Repères », 2009.

Articles scientifiques :

Bacqué Marie-Hélène, Rey Henri et Sintomer Yves, La démocratie participative urbaine face au néo-libéralisme. *Mouvements*, 39-40, 2005, p. 121.

Blondiaux Loïc, Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique, *Démocratie participative et gestion de proximité*, Paris : La découverte, Conférences de la Chaire MCD, 2004.

Blondiaux Loïc, Sintomer Yves. L'impératif délibératif, In *Politix. Vol. 15*, n°57, 2002, p. 17-35.

Blondiaux Loïc, Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ?, *Raisons politiques*, n° 30, 2008, p. 131-147.

Blondiaux Loïc, La démocratie participative, sous conditions et malgré tout : Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique, *Mouvements*, n°50, 2007, p.118.

Bordeaux Marie-Christine, Pour un réexamen de la notion d'usage : la dimension culturelle de l'expérience, *Lendemains - Études allemandes comparées sur la France*, n° 154-155, 2014, p. 76-100.

Carrel Marion, La gouvernance est-elle démocratique? Les enjeux de la participation citoyenne, *Informations sociales*, n°5, 2013, p. 144-151.

Casillo Ilaria, Espace public, In Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, 2013, GIS Démocratie et Participation.

Chelkoff Grégoire, Thibaud Jean-Paul, L'espace public, modes sensibles : le regard sur la ville, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 57-58, 1993, p. 7-16.

Donzelot Jacques, Epstein Renaud, Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine, *Esprit*, n°326, 2006, p. 5-34.

Fourniau Jean-Michel, L'expérience démocratique des « citoyens en tant que riverains » dans les conflits d'aménagement, *Revue européenne des sciences sociales*, 2007.

Gwiazdzinski Luc, Néo-situationnisme artistique dans l'espace public, *Strada Le magazine de la création hors les murs, Du possible disponible*. Quand l'art déplace les lignes, 2014, p. 28-31.

Jeanneret Yves, Usages de l'usage, figures de la médiatisation, *Communication & Langages*, n°151, 2007.

Jouët Josiane, Retour critique sur la sociologie des usages, In *Réseaux*, volume 18 n°100, 2000, p. 487-521.

Maghnous-Dris Zahia, Le projet urbain : du dessin au dessin, *Penser la ville*, 2008, Khenchela, Algeria, p.158.

Pailliarth Isabelle, Territoires, Identités et communication, In *Olivesi, Stéphane (dir.). Sciences de l'Information et de la Communication. Objets, savoirs, disciplines*, Grenoble : PUG, 2006.

Pichon Pascale, Les intermittences de la démocratie, Formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville, sous la direction de Carrel M., Neveu C. et Ion J., Paris, *L'Harmattan*, coll. « Logiques Politiques », 2009.

Héloïse NEZ, Savoir d'usage, In Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la*

participation, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.

Quinton Philippe, Les designs comme processus de communication, In *Communication et langages*, n°115, 1998, p. 81-86.

Rui Sandrine, Les citoyens impertinents. Débat public, conflit et mésentente, dans Fourniau, Lepage, Simard, Gariépy, Gauthier (dir.), *Le débat public en apprentissage. Regards croisés sur les expériences françaises et québécoises*, L'Harmattan, collection « Villes et entreprise », Paris - Montréal, 2004.

Sanson Pascal, Les arts de la ville dans la prospective urbaine, *Communication et organisation*, 2007.

Sintomer Yves, Du savoir d'usage au métier de citoyen ?, *Raisons politiques* 3/2008, n° 31, 2008, p. 115-133.

Zetlaoui-Léger Jodelle, Urbanisme participatif, In Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.

Zittoun Philippe, Dispositif, In Casillo I. avec Barbier R., Blondiaux L., Chateauraynaud F., Fourniau J-M., Lefebvre R., Neveu C. et Salles D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.

Sites :

www.obs-urbain.fr

www.participation-et-democratie.fr

<http://fr.wikimédiation.org>

<http://edutechwiki.unige.ch/fr/Usage>

<http://villedurable.org>

<http://www.dicopart.fr/>

<http://www.vocabulairepolitique.be>

<http://www.toupie.org/>

Mémoires d'étudiants :

Genois Arnaud, *Vote, et tais-toi ? Rennes Métropole à l'épreuve de la démocratie locale : état des pratiques, discours et représentations des acteurs en matière de participation citoyenne*, Library and information sciences, 2014.

Cours :

Angé Caroline, cours sur les *Enjeux communicationnels du Multimédia*, en master 1 Retic à l'Institut de la Communication et des Médias, 2015.

GLOSSAIRE

ASVP	Agent de surveillance de la voie publique
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
GAM	Groupes d'action municipale
GUSP	Gestion urbaine et sociale de proximité
NPNRU	Nouveau programme de renouvellement urbain
OPAC	Office public d'aménagement et de construction
PNRU	Programme de renouvellement urbain
SDH	Société dauphinoise pour l'habitat
SRU	Solidarité et renouvellement urbain
ZUP	Zones à urbaniser en priorité
ZSP	Zone de sécurité prioritaire

ANNEXE I

LA RÉUNION PUBLIQUE, DESCRIPTION DU TERRAIN

Temps de discussion :

Environ trente minutes de présentation générale qui s'appuie sur un diaporama :

- présentation par l'urbaniste à propos du territoire qui va être renouvelé et des problèmes diagnostiqués ;
- présentations par deux bailleurs sociaux sur des éléments de diagnostics et des travaux qui vont être projetés sur leurs logements respectifs.

Puis une heure de discussion entre les habitants et les élus.

Enfin, dix-sept minutes de conclusion par le maire d'Échirolles pour mobiliser le public à venir participer aux ateliers et l'inviter à s'inscrire aux ateliers.

Outils :

Écran de projection pour diffuser un diaporama, micro et enceintes, feuilles d'inscription pour les ateliers thématiques de co-construction.

Mise en scène :

Réunion dans une salle de restauration scolaire, grande pièce rectangulaire. Six élus assis en face du public à environ deux mètres du premier rang de chaises. Une douzaine de rangs de chaises dans le public. Parmi le public, environ une trentaine de personnes.

Animation :

Une personne se déplace avec un micro pour que les interventions du public soient audibles pour tous. Trois questions du public sont posées puis les élus prennent la parole. Chaque élu répond selon ses compétences.

ANNEXE 2

RETRANSCRIPTION DE LA RÉUNION PUBLIQUE

(réunion déjà commencée de 10 minutes)

L'urbaniste :

[...] Voilà dans quelle vision plus globale on se situe.

Je sais que je suis un peu désordonné, mais on peut revenir en arrière (parle au projectionniste du diaporama). Voilà, ça c'était pour commenter à l'échelle du grand territoire. Maintenant, on descend un peu d'un cran et puis on va descendre progressivement d'un cran sur des objets précis. Il est articulé sur des objectifs stratégiques à long terme. Ceux-là sont encore sur des objectifs à long terme : c'est la transformation de l'avenue des états généraux en boulevard urbain. Y'a une diapo plus tard on passera vite je vais la commenter tout de suite.

Euh, ce mouvement, il a commencé y'a longtemps, ça été une infrastructure routière traversant, sans les reconnaître et en toute indifférence les quartiers et puis ça été une première requalification très lourde avec l'arrivée du tram et puis avec la ville au cœur de cet axe, et puis un espace public qui commence à accompagner la Butte. Ben l'idée, c'est de continuer ce processus jusqu'à ce que ce soit une voie urbaine ordinaire, alors elle sera jamais tout à fait ordinaire, elle est très large mais d'améliorer la qualité d'espaces publics et puis l'usage, la valeur d'usage. Donc plutôt quelque chose qui fédère qui réunit que quelque chose qui s'efface, ce sera un thème permanent des politiques de transformation des espaces.

Et puis la deuxième, c'est la liaison est-ouest autour de cet axe nord-sud en même temps je commente les autres diapos donc on va gagner beaucoup de temps Louisa (regarde Louisa, rires). Ne t'énerve pas. C'est une liaison est-ouest, donc on va dire transversale par rapport à cet axe et qui va participer aussi à cet utilisation, comment on dit ? Oui de sa régulation.

Et puis maintenant on va passer un peu vite sur les choses. Ça c'est, j'ai envie de dire pas tellement mis en débat, ça va pas être mis en débat dans les ateliers mais c'est quand même très intéressant de partager ça sinon, on sait pas vers quel avenir on va.

Mais ce qui va être bien sûr construit, co-construit avec vous c'est l'ensemble des éléments qui vont faire le projet de la ville dans le temps du programme ANRU2. C'est la vocation de la qualification des espaces de central du cadre, y'en a deux qui sont beaucoup interrogés par

ce projet : quid de la place de la Convention et quid de la place Beaumarchais. Deux lieux de centralité dans la pensée urbaine de l'époque, pensée urbaine, oui on va dire du mouvement moderne qui sont aujourd'hui un peu captifs, à l'écart des transits automobiles ou des accessibilités plus ordinaires de la ville. Quand on recentre un peu sur la Butte, sur le cœur du quartier autour de la station tram et de l'avenue des états généraux, que deviennent ces espaces ? C'est une question sur laquelle il faudra prendre position et sur laquelle il y aura du travail à faire. Il y a l'amélioration des offres de services, c'est moins mon domaine, et il y a le travail sur tous les espaces de proximité, euh je crois qu'on va y revenir sur les autres thèmes.

Bon on commente celle-là. On parle de transversalité, vous reconnaissez ce que je vous expliquai tout à l'heure. On parle des lieux de centralité existants aujourd'hui : Beaumarchais, Convention et puis la Butte qui sont de nature très différentes, qui sont de conceptions très différentes . On avance (diaporama). La position des équipements très intégrés aussi. Euh et on passe encore à la suivante, je crois c'est la plus parlante. Alors voilà, l'avant-dernière, on va rester là-dessus. Cette image où le vert est de venu un peu jaune, parce que faut pas non imaginer que tout va devenir un grand parc, y'a des places de stationnement, ect. Mais elle parle des espaces de proximité, c'est-à-dire de ceux sur lesquels on peut vraiment pas avancer dans une logique qui serait purement technique ou euh, décisionnelle ou euh, politique, excusez-moi. Vous me direz ça doit être comme ça, ect., mais on peut avancer que dans un rapport extrêmement précis avec chaque immeuble, chaque propriété, chaque gestionnaire d'immeubles et dans des définitions précises de alors, des grand thèmes qu'on va dérouler euh tout de suite. On peut les évoquer tout de suite, c'est quid de la résidentialisation, etc. On est dans des espaces où grosso modo tout l'espace était à l'origine des espaces publics et quand on regarde le cadastre, l'immeuble qui fait le tour. Petit-à-petit, vous l'avez vu sur certains quartiers de Grenoble, je pense à (?). Par exemple ou plus récemment à Mistral, petit-à-petit se redéfinissent des copropriétés quelqu'en soit la nature, qu'elles soient un immeuble locatif, qu'elles soient une copropriété privée avec des terrains qui sont définis, avec des espaces de stationnement qui leurs sont propres, avec des espaces verts qui leurs sont propres. Tout ce travail sur la résidentialisation, les immeubles commencent, y'a l'espace, les usages. Euh c'est un travail qui va être fait avec vous.

Deuxième thème qu'on va trouver très fortement, c'est le travail sur l'espace public, les espaces de proximité, c'est leur caractère, leur échelle, l'échelle d'attractivité, c'est aussi immédiatement près du mot immeuble, y'a ce qui intéresse peut-être déjà des choses plus élargies. C'est une centralité qui soit vert, qui soit commerciaux, qui soit des squares, qui soit des parcs, ça c'est un travail qui doit être créer dans un travail dans cette co-construction, un des espace fort.

Et puis on y échappera pas, c'est une difficulté pour vous, ça été une difficulté du début, elle va y rester jusqu'au bout. C'est comment un certain nombre d'espaces se reconquièrent sur des

espaces de stationnement actuels. D'une certaine manière, la faillite de l'espace public, quand on la regarde. Benoît (le regarde), on est arrivés en même temps, Benoît, architecte-urbaniste que vous verrez plus que moi pour la suite du travail ici. Euh, on disait finalement, c'est la place de la voiture, ce qui rend un peu désolant un certain nombre d'espace qui sont pas si mal que ça si on les regardait d'un point de vue de concepteurs. Et la place de la voiture est nécessaire quand même et on a pas les moyens de, et on aura pas les moyens de la faire disparaître totalement. Donc ce sont juste un repositionnement, ce sera sans doute et certainement des questions difficiles sur lesquelles il faut échanger très simplement. On a des moyens techniques mais pas forcément des moyens économiques et surtout quand ensuite que ça se retraduirait pas des charges de loyers ou autres.

Voilà un peu les grands thèmes qu'on va trouver à ces échelles de proximité qui sont nos objets de travail et des objets d'échange avec vous. On a avancé, vous le saurez, vous le savez peut-être pour certains d'entre vous sur un certain nombre de propositions. Ces propositions aujourd'hui, alors je pense à ce qui se passe autour de la Butte, le repositionnement du marché, les commerces etc. Donc c'est des questions qui vont être remises maintenant en discussion dans des pistes qui je l'espère vont se ré-ouvrir et vont s'échanger. Voilà où moi j'en suis des commentaires possibles du projet urbain.

Animatrice :

Merci, je vais demander aux bailleurs de présenter le volet « capital » et puis on aura clos le cycle de présentation pour accueillir vos questions. Donc qui démarre ? Laurent, vous parlez ?

Agent de l'OPAC :

Bonsoir à tous, je suis directeur d'agence Place Beaumarchais pour l'OPAC. Que vous dire ? Alors, juste une diapositive, on va essayer de faire très très court.

Animatrice :

J'apprécie l'effort de synthèse.

Agent de l'OPAC :

M. S l'a rappelé, euh on a différents bâtiments inscrits dans le périmètre. Ces bâtiments sont très différents de par leur conception, de par leur nature. Donc rappeler que le projet va toucher et impacter plus de 1200 logements. On parlait de temporalité tout à l'heure, de plus de 10 ans, ça peut paraître long pour ceux qui y habitent mais finalement réhabiliter 1200 logements en 10 ans, euh ça va faire quand même beaucoup de chantier. Euh donc euh et l'enjeu, c'est de démarrer assez vite. M. le Maire l'a rappelé tout à l'heure la convention sera signée fin 2016. Euh l'enjeu pour nous en tout cas, c'est qu'on arrive à démarrer visiblement plus tôt et pour qu'on termine Surieux en 2023 en phase de travaux. Donc l'enjeu s'inscrit

pleinement dans les enjeux du projet. Donc on va toucher sur l'enveloppe du bâtiment. L'enjeu clairement c'est de lutter contre la précarité énergétique. On sait que les charges de chauffage impactent lourdement le budget des familles donc on sait qu'un des gros enjeux c'est d'isoler fortement nos bâtiments. Souvent aujourd'hui on entend parler de bâtiment de basse consommation. Sur ce type de réhabilitation, on devrait y arriver. Les financeurs, l'état, les financements qui sont ponctionnés à l'état membre d'objectifs même si en l'état, les objectifs sont très ambitieux eu égard aux dépenses. Les projets comme ça, de grandeur, ce qu'il faut retenir, c'est d'environ 30 000 € par logements investis dans de la réhabilitation. Euh, que vous dire d'autre. Voilà c'était, quand on additionne les enveloppes financières, c'est d'énormes investissements.

L'enjeu également, une fois que les bâtiments seront réhabilités se sera d'ouvrir la possibilité aux habitants de d'avoir un parcours un peu plus grand, on ouvrira très probablement la vente de certains logements comme par exemple place de la Convention, secteur Ouessant. On aura très probablement quelques projets de vente. L'enjeu, c'est de réhabiliter des immeubles corrects.

Voilà et puis accompagner la diversification d'usages de locaux, l'OPAC on sera concerné sur la réhabilitation de la place de la Convention et puis l'enjeu des commerces. Même si ces commerces aujourd'hui ne nous appartiennent pas place de la Convention, retenez que c'est une copropriété. Et la copropriété est avec les commerces. Alors mais on sera fortement impacté par l'avenir de ces locaux. Voilà je pense que c'est tout.

Animatrice :

Merci, Marion pour la SDH et ensuite on accueillera vos questions.

Agent de la SDH :

Bonsoir, moi je suis chef de projet pour la SDH. Moi, j'ai moins fait l'effort de synthèse, je suis rentrée dans des éléments très précis donc je suis pas sûre de revenir sur tous les éléments. Juste pour préciser pour débiter que la SDH est présent sur 3 secteurs : toulousain, st Ouen le sud et du côté de Surieux ?. Alors moi j'avais juste quelques éléments de diagnostic, parce que l'enjeu du projet et aussi et surtout de retravailler sur les logements locatifs, parce que y'en a un certain nombre. Concernant les logements, c'est qu'ils sont bien distribués, souvent ils sont traversants donc la lumière est naturelle. Après la performance énergétique, on partage les constats de l'OPAC, c'est de rendre le bâtiment un peu plus isolé de manière à ce que le chauffage ne parte pas dans la nature et que les charges peuvent baisser avec une bonne isolation du bâtiment. Là on est sur un étiquette, ce qu'on appelle un DPE place C-D en général sur les logements. On va essayer d'arriver sur une étiquette B.

Après il y a d'autres éléments sur les loyers et charges mais ce qu'il faut retenir essentiellement

c'est que...

Question du public :

Ça correspond à quoi une étiquette B ?

Agent de la SDH :

Alors une étiquette B, c'est, je vais essayer de pas trop rentrer dans la technique mais en gros, la consommation du bâtiment là on est sur une consommation de 110Kw. Euh ,c'est un calcul d'émission énergétique calculé par un bureau d'études. Et l'étiquette B, à l'issu des travaux de réhabilitation, on sera sur une évaluation énergétique de 90Kw/m2. Voilà en gros. On peut dire qu'en jouant sur l'isolation du bâtiment, le changement de certains, des colonnes d'eau par exemple, etc, on va pouvoir baisser la consommation d'eau, baisser la consommation de chauffage de manière à ce qu'il y ait moins de déperdition énergétique. Et que les charges baissent. Voilà, juste ce qu'il faut retenir sur la diapo, c'est que les charges de chauffage baissent.

Animatrice :

Merci, merci de votre écoute. Vous avez été très patients. Beaucoup de choses, beaucoup d'informations vous ont été donné. L'idée, c'était de partager les événements qui ont été laborieux depuis maintenant deux ans. Euh, j'imagine que ça suscite chez vous bon nombre d'interrogations, de préoccupations aussi. Donc on est là pour échanger.

Participant 1 :

Bonjour, je suis propriétaire à la place de la Convention. Oui, c'est comme ça (parle au public). Donc euh je voudrais savoir qu'est-ce que je peux espérer comme changement pour moi. Parce que à l'heure actuelle c'est in-ven-dable. Voilà. Ça c'est ma première question. Aussi, je voudrais attirer votre attention sur ce que vous pensez des sous-sols. Pour moi, c'est un coupe-gorge. C'est un espace confiné qui se passe tout et inutile de le préciser, quoi..., donc je voulais savoir ce que vous pensez de tout ça. Parce que à l'heure actuelle, c'est une phobie de vivre dans ce quartier, je vous assure que j'en suis malade. Moi je suis pas tranquille quoi, je suis pas tranquille de vivre là-bas. Je veux bien vendre, j'ai mis des annonces mais aujourd'hui c'est impossible à moins de trouver un sourd, un muet, un aveugle. Donc voilà !

Élu :

La question de la place de la Convention est importante dans ce projet.

Participant 2 :

Vous avez pas parlé du projet en lui-même et de l'immeuble qui va se construire et euh qui paradoxalement va fermer le quartier. On nous a parlé d'un immeuble en face de, pas loin de la Butte, donc à côté de, là où il y a actuellement le camion de pizzas. Un autre immeuble qui

est au pied de la place Beaumarchais donc qui va fermer complètement la place Beaumarchais. Alors là on comprend pas trop le report des commerces vers l'axe des états généraux. Donc ça veut dire qu'on vide les commerces du cœur de la cité et alors là, d'après ce que j'ai vu sur le projet sur Mistral, ça été un effet du tonnerre pour toutes les bandes parce qu'ils ont le cœur de la cité pour eux. Vu qu'il y a plus un seul kiné plus de commerces, plus rien et j'aimerais savoir quels enseignements on a tiré de Mistral justement et si on va pas refaire la même chose si on enlève les commerces où il y a un petit peu de vie notamment place de la Convention et ce qu'il va se passer si on les met tous le long de cette avenue et si en plus on nous met des bâtiments qui vont boucher et fermer alors. Parce qu'on ouvre le 7 et le 8 mais si on nous met des bâtiments devant, là où il y a actuellement le marché de la Butte, on va être complètement enfermer.

Animatrice :

Merci, peut-être une troisième question et puis ensuite, on donnera la parole aux élus.

Participant 3 :

Oui, bonjour, Madame J., j'habite place Beaumarchais. C'est pour rebondir sur ce que vient de dire la dame précédemment, c'est euh, moi ce qui m'inquiète, c'est le report de tous les commerces le long de l'avenue des états généraux parce que je pense qu'on peut pas le faire sans supprimer pas mal de végétation, des arbres du côté de la place Beaumarchais. Et surtout si on construit un immeuble. Et je trouve ce qu'il y a de bien dans ce quartier, moi j'y ai habité pour ça, c'est parce qu'il y avait beaucoup de verdure, d'arbres, c'était très beau. Ça me plaisait beaucoup. Et c'est vrai qu'il y a de très beaux arbres dans ce coin et je trouve que si on supprime ça, j'ai entendu que vous allez supprimer la végétation devant la Butte alors euh là le quartier va être très urbanisé, d'immeubles et je crois que pour la paix des habitants la paix et la verdure sont très très importants.

Animatrice :

Merci, on va répondre à vos questions. On prendra d'autres questions après bien sûr.

Élu :

Bonsoir, je suis adjoint à l'aménagement urbain et au renouvellement urbain. En fait, je ne vais pas vous répondre, apporter des éléments, ça voudrait dire que les éléments sont fermés et euh, Chantal (parle à Chantal) pour déposer un projet, il faut décider des choses. Euh, il faut les décider, euh avoir des débuts de réflexion, et au fur et à mesure qu'on a ces réflexions là. C'est la vie qu'est faite comme ça. Les questions se posent et les problèmes se posent. Euh d'abord, je voudrais répondre au Monsieur de la place de la Convention. M. S. a essayé de montrer que de la grande échelle à l'échelle de proximité, c'était une réflexion globale qui euh avait pour objectif de revaloriser et de redonner de l'attractivité partout. On est modestes, on

dit pas que c'est simple mais on sait que aujourd'hui si on fait pas ce travail, qui est un travail de rééquilibrage, de réhabilitation pour une part, de renouvellement et cette recherche de revalorisation, aucun des secteurs pas plus que celui de la Convention, que celui de la Rance que j'ai entendu être discuté, aucun des secteurs ne sera revalorisé. Donc voilà, la chose que je voudrais dire c'est:est-ce qu'on fait quelque chose ou est-ce qu'on fait pas quelque chose. La ville de ce point de vue-là a pris la responsabilité de vouloir faire quelque chose. A partir de ce moment-là, il y a des éléments où les choses elles s'articulent qui s'imbriquent. Et on voit bien qu'il y a des éléments qui sont urbains, sur les espaces publics sur les ouvertures, je reviendrai sur la question que t'as posé Chantal là-dessus. Il y a d'autres acteurs que la ville, les financeurs publics, il y a les bailleurs publics, ça été dit par l'OPAC Sur éventuellement la manière de, les locatifs sociaux de la place de la Convention qui va se transformer en accession et donc la question qu'on se posera ensemble Monsieur, c'est si jamais tout cet îlot de la Convention devient en accession, s'ouvrira sur le plan du quartier sur les espaces publics de qualité. Qu'est-ce que ça pourrait vous apporter ? Que vous vouliez rester ou que vous vouliez partir.

De la même manière, la réfection, on a pas voulu pointer des dessins et ça va faire le lien avec la question des commerces et la manière dont ça va se développer au Nord, c'est-à-dire le lien avec le secteur Allibert et le secteur du St ? en ce qui nous concerne.

Comment effectivement ça va pouvoir peut-être aussi avoir des éléments, des éléments où les choses vont pas se concentrer y compris les problèmes où on va pouvoir trouver des fonctions différentes qui vont donner de la respiration comme ça. La question des commerces, personne n'a dit qu'on va mettre tout les commerces sur l'état généraux. La question effectivement des commerces de la place de la Convention et des commerces de Beaumarchais, ça se lie à l'échelle du projet, ça se lie pour que les choses soient très claires entre nous sur le fait que, ça va être le troisième point.

Pour que les commerces vivent, il faut que des gens qui viennent. Bon aujourd'hui, on est face à des populations qui vieillissent, qui dé-cohabitent et qui utilisent comme commerce de proximité essentiel :Carrefour et Grand-Place. C'est la vie. Si vous voulez on peut tous faire ensemble faire du porte-à-porte, aller voir les gens un par un, « non non, arrêtez d'aller à Grand-place, il faut que vous alliez aux commerces de la place de la Convention et la place de Beaumarchais ». Mais la vie, elle est pas faite comme ça. Elle est pas faite d'injonction et les gens, ils prennent effectivement un certain nombre d'habitudes. Donc on se dit si jamais on veut revitaliser pour une partie les commerces, il faut les qualifier par rapport à ce qu'offre comme services remplacer Carrefour. Et puis il faut aussi des populations nouvelles, d'utiliser ces commerces. Je vais même élargir les choses. Dans les populations nouvelles, c'est pas forcément que des habitants nouveaux, ça peut être aussi des gens qui travaillent. Dans le volet qui est le volet économique, il y a aussi le volet d'implantation économique et une volonté de la partager avec vous de la ville qu'il y ait des créations d'emplois nouveaux sur des espaces qui

sont peut-être pas directement à l'intérieur des quartiers dont on parle mais qui sont en proximité et qui permettent de rééquilibrer aussi au niveau des fonctions la ville telle qu'elle est. S. avait une expression que moi je trouve assez juste, c'est que la ville ordinaire et la déstigmatisation des quartiers, ça passe aussi par le fait qu'il y ait plusieurs fonctions et que globalement tous nos quartiers dont on parle sont nos quartiers avec tous les problèmes qu'ils ont et la fierté qu'ils représentent. On parle des capacités des populations à faire valoir de l'innovation, de de du dynamisme, de la vie culturelle, de la vie sociale. Comment ça on essaie de le rejeter pour changer les choses. Aujourd'hui, la réflexion elle en est là. Alors après on peut avoir des idées pré-conçues sur beaucoup de choses, on peut dire si aujourd'hui on construit des immeubles ça va fermer des quartiers. Oui, non, non, oui.

Participant 4 :

Mais n'attaque pas les gens comme ça !

Élu :

Mais j'attaque pas les gens comme ça, je dis, je dis. (brouhaha) Non mais on est pas au Conseil municipal, C.

Participant 4 :

Toi non plus.

Élu :

Non mais voilà. Je dis simplement que ça dépend comment on construit. Après il faut qu'on se pose la question de savoir si jamais (brouhaha) on construit pas. C'est pas un dialogue. Tu pourras intervenir après il y a pas de problème. Bon si jamais on les construit pas, qu'est que ça veut dire. Comment on les construit, quel rapport de ces immeubles-là, leur épaisseur, les endroits où ils sont, les espaces publics qu'ils sont aujourd'hui, tels qu'ils sont utilisés aujourd'hui et ce que ça peut devenir demain. C'est tout ça qu'on ouvre. Bon. Il faut pas dire que parce que on construit un immeuble à tel endroit, à tel endroit, ou à tel endroit, ça va forcément fermer les choses. Moi, je pense que ce qu'il ferme les quartiers, c'est de les figer dans ce qu'ils sont. (intervention inaudible de C.).

J'y ai habité plus de 10 ans ma chère, je n'ai pas de leçon à recevoir et je dis encore une fois : pas de dialogue.

Comment dire ? Simplement dire qu'on les ouvre, simplement dire qu'on les ouvre et que notre manière de les ouvrir c'est en partant de la conscience qu'on a des problèmes et pas de dire que tout va bien. Voilà. (brouhaha)

Maire d'Échirolles :

Attendez, s'il vous plaît. Ben oui, justement. Ne vous énervez pas !

Participant 4 :

On a...A chaque fois que j'ai voulu parler de ce projet, c'était euh, une fois c'était une table ronde, une fois des des des dessins, des jeux, je sais pas quoi bon. Là on peut s'exprimer. Alors tu dis quelque chose et on te dit :tu racontes un peu n'importe quoi, ça fait comme Coluche... (brouhaha). Moi je suis calme. C'est pas moi qui décide, y'a même des urbanistes.

Maire d'Échirolles :

Chantal, Chantal G. s'il vous plaît. On vient d'affirmer d'abord, on vient d'affirmer j'y tiens particulièrement de dire que le projet au stade où il en est n'est pas fermé du tout. Et qu'il y a un certain nombre de questions qu'il nous faut désigner en faisant, évitons les uns et les autres de s'envoyer des injonctions ou des incompréhensions. Bon. Regardons autour de quoi on parle, analysons le, d'un côté et de l'autre.

Tout à l'heure madame soulevait justement les commerces sur l'état généraux, est-ce qu'on va vider , moi je parle pas de demain, je parle d'aujourd'hui.

Place Beaumarchais, place Beaumarchais, que je connais bien, particulièrement bien. On fait les comptes des commerces aujourd'hui à ce qu'il y avait y'a 20 ans. On est pas dans le demain, on est dans le aujourd'hui.

Place de la Convention, y'a pas, à part le tabac presse, y'a pas un commerce qui est viable.

On en a déjà discuté avec les commerçants. Il va nous falloir ensemble construire les choses.

D'abord je le redis, pour les habitants et les commerçants d'aujourd'hui, c'est d'abord à eux que doivent profiter les projets. Notre intention à nous, c'est pas de faire un projet qui demain sera profitable à des habitants qui viendraient d'ailleurs. C'est d'abord à nos habitants à nous, voilà. D'abord nos commerçants à nous, et il faudra ensemble avec les commerçants discuter de ce qui est le plus adapté et ici nous avons tous un peu une propension dans cette ville à discuter toujours de ce qui va nous faire peur et pas de ce que nous sommes en train de faire ou de ce qui a déjà été qui peut nous servir d'écran. L'immeuble qui est en train de se construire à côté de la Butte. En moi, quand on vient me parler : « oui mais y'a un étage de...», ça ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse dans cet immeuble, c'est que il y a des zones médicales qui va profiter à l'ensemble des habitants de ceux des quartiers, en plein cœur de nos quartiers populaires de la Villeneuve avec au rez-de-chaussée, une maison médico-sociale du Conseil général, de la protection maternelle infantile, une pharmacie, un médecin au 1^{er} étage, des kinés, des infirmiers et d'autres c'est-à-dire en plein cœur de nos quartiers on a une maison de santé, je ne sais pas comment on peut l'appeler. C'est ça qui est important, mais nous on va s'attacher à savoir si y'a un étage de plus ou ceci ou cela. Non, ça c'est pas important, c'est pas primordial, ça fait partie de tous ces débats idéologiques où on regarde pas le fond mais on regarde les appréhensions. Donc nous il faut qu'on travaille ensemble. Et c'est pour ça qu'il y a les ateliers, mais il faudra dans les ateliers, là ce soir on a pas tout présenté ce soir depuis deux ans parce que sinon y'en avait pour trois heures de présentation. Voilà, y'a des choses qui ont déjà été proposé. Il y a des décisions que nous devons prendre ensemble qui ne sont pas com-

ment dire, acté même par la ville. Il y a des propositions urbaines qui ont été faites. Yves Sauvage a dessiné de manière, je dirai un peu rapide l'esquisse sur quoi reposerait le projet, mais il peut aller dans le détail, il peut aller dans le détail : le réaménagement du marché, la place euh l'état généraux, les question ont été soulevé, les lieux de centralité, la place de la Convention. Moi je comprends Monsieur, quand il dit ce qu'il dit mais il faut qu'on se dise les choses vraies. Si on ne fait rien, ça continuera de se dévaloriser, ça continuera de se dévaloriser et il le vendra jamais son logement et les conditions de vie dans un certain nombre d'endroits qui sont tenus par quelques équipes de dealers, parce que moi j'ai pas peur de le dire, continueront et s'étendront, ça veut dire qu'il faut que le projet soit fort et un projet qui soit porté, du point de vue social, par les habitants, par vous. C'est ça, et qui redonne de l'attractivité et qui redonne de la visibilité au quartier, qui redonne l'envie d'y habiter. Et à partir de ce moment-là, les questions de Monsieur que pose très justement, mais bon voilà après on pourra rentrer dans le détail des sous-sols et tout ça parce que ce sont de vraies questions mais on les débattrà pas toutes ce soir. Mais c'est ça qu'il faut qu'on arrive à porter. Et pour le faire, voilà, il faut qu'on se nourrisse des réflexions, des remarques des uns des autres, c'est pas la peine de s'invectiver. Emmanuel n'a pas dit que ce qui a été dit c'était n'importe quoi. Il a simplement dit qu'il ne faut pas être avec des préjugés et puis qu'il y a des choses qui peuvent bouger même dans des choses qui ont été proposé. Il y a quelques axes de références, rappelés par Yves Sauvage mais à l'intérieur, non nous sommes prêts à bouger. Vous savez, je vais prendre un exemple et puis je laisserai la parole pour des questions : savoir si oui ou non, derrière la Butte on enlève la colline, c'est une question clé. Ce débat là on l'a déjà fait avec les habitants du quartier des Essarts. C'est une question clé. Et pas pour enlever de l'espace vert pour nous, c'est pour redonner de l'occupation publique des espaces verts aux habitants parce que là où se construit l'immeuble oui, il y avait la petite butte. Est-ce que quelqu'un s'y promenait, est-ce qu'un gamin s'y promenait, c'était pas fait pour ça ! C'était des buttes qui ont été faites au moment où ils ont fait l'autoroute, voilà, sur le côté ils ont mis du remblais et après la ville elle les a planté. Ce qui nous importe à nous, c'est de donner des espaces publics, c'est rendre aux habitants un parc, un vrai parc parce que la démolition qui est prévue des immeubles 7 et 9, c'est de faire communiquer des espaces qui sont au nord et des espaces qui sont au sud pour avoir un grand parc sur le quartier des Essarts, c'est ça qui nous importe et il faut qu'on se comprenne, qu'on se les dise. Donc voilà, calme, tranquillité.

Animatrice :

Je vais redonner la parole mais je pense que ce qu'il faut entendre dans ce qui a été dit c'est qu'on est dans une phase où on repositionne les éléments du projets et on est là pour les débattre. On a des élus convaincus du projet qui a été travaillé donc on est dans une situation de continuer à échanger ensemble pour que les différents points de vue se pas se confrontent, mais en tout cas être posés.

Participant 5 :

Je vais essayer de parler sans micro, moi j'habite récemment le quartier, ça fait un an et demi que je suis là donc en arrivant je suis frappé de deux choses. D'abord c'est un quartier où il y a des formidables artistes (...). Il y a de grandes difficultés dans la vie quotidienne. Alors, je me suis intéressé depuis la dernière réunion qu'il y avait eu au centre social il y a trois semaines et donc je voudrais rappeler qu'il y a un cadre de loi, une loi qui a été voté le 29 janvier 2014 dans le cadre de ce renouvellement urbain plus le Président de la République a résumé en décembre 2014. Et donc y'a trois points qu'il faut quand même rappeler.

D'abord comme l'a rappelé M. le maire que je remercie qui a fait un travail formidable. D'abord on fait partie de 200 quartiers au niveau national qui vont bénéficier de 5 milliards d'euros, ça fait un très gros projet (...). On a donc la chance d'avoir été grâce au travail de M. le maire et de son équipe sélectionnée. C'est une opportunité à ne pas manquer ! ça se reproduira jamais ça. On a la chance de changer ce quartier et de pouvoir faire quelque chose.

Deuxièmement, une 2^e chose qu'a dit le Président de la République, dans le texte de la loi, c'est un projet dans lequel les habitants doivent décider ce qui va se faire, c'est pas la mairie qui a tout décidé à l'avance. (...) Il y a aussi les citoyens qui vont aussi prendre place. (...)

Bon alors (...). D'abord je voudrais signaler que j'ai ici un texte de 18 pages sur le cadre des conseils citoyens. C'est tous les habitants du quartier peuvent télécharger ça sur internet, j'ai même prévu des fiches pour ceux qui veulent, vous pouvez le trouver facilement sur internet. C'est le texte de la loi, le texte du conseil des citoyens. C'est vraiment important que tout le monde soit concerné, que les gens commencent pas à dire que c'est pas possible, c'est pas vrai, on a jusqu'à fin 2016, on a beaucoup le temps.

Alors pour pas être trop long, j'ai quelques idées personnelles dans le domaine de social, j'ai quelques idées pour améliorer la vie des habitants de ce quartier. Donc surtout ils ont pas beaucoup d'argent, bon.

Notamment l'idée d'échange de (...). Je vous signale que Grenoble actuellement, développe un projet de monnaie locale. J'étais à la réunion hier soir après le travail il y a des gens qui sont en train de créer une monnaie locale sur Grenoble. Et je leur ai parlé du projet de de la Villeneuve. Il serait possible d'articuler le projet de monnaie locale et celui de la Villeneuve de manière à bénéficier d'une monnaie locale. Je pense qu'il y a beaucoup de projets en ce moment (...). On peut tous travailler ensemble. Vraiment tous les éléments sont réunis.

Femme dans le public :

Bravo Monsieur, bravo !

(applaudissements de plusieurs personnes)(brouhaha)

Animatrice :

Je vous laisse la parole

Élue :

Je vais passer rapidement sur le volet social mais c'était une piste. L'échange de services, ça se fait dans certaines villes. On échange un service euh (brouhaha).

Maire d'Échirolles :

Y'a des idées, elles sont débattues. On va continuer le débat.

Participant 6 :

Ah excusez moi, j'avais pas vu que vous vouliez prendre le micro. Ah, j'ai pas la priorité.

Animatrice :

Si, si.

Participant 6 :

Alors, bonsoir, je m'appelle F. A., ça fait pas très longtemps que j'habite dans le quartier, ça va faire deux ans. En fait moi, j'ai pas d'idées vraiment euh à vous soumettre par rapport au projet, c'est un projet validé par les architectes, c'est très bien dans ce cadre-là. On a écouté le volet social, la responsable de la SDH.

Moi je veux juste amener un constat Monsieur le maire. Effectivement j'ai habité dans d'autres communes. J'ai trouvé qu'il y a beaucoup d'espaces verts, une ville assez jolie. Euh, moi j'ai vécu 30 ans dans une ville communiste, alors euh. Les villes de gauche, je les connais, je sais comment elles sont, elles sont très proches du social et tout. Mais, j'ai quand même quelques réflexions. C'est très bien ces projets-là de rénovation urbaine euh, de social, d'action sociale par rapport à l'éducation des enfants. Mais y'a quand même des choses qui me choquent dans cette ville effectivement c'est quoi, c'est d'abord au niveau des habitants, des gangs de drogue qui sont là, qui a pris place. Que personne fait rien, je me suis rendu à la police municipale pour le signaler aux agents municipaux. Ils m'ont dit : « Monsieur, c'est pas à nous de venir là-bas, c'est à la police nationale. » C'est insupportable Monsieur le maire, c'est bien de rénover les quartiers mais il faut une certaine sécurité. C'est plus possible de vivre avec ces jeunes qui sont toute la journée en train de trafiquer la drogue, qui fument le chit dans les cages d'escaliers, qui urinent dans les cages d'escaliers, c'est insupportable. Donc si c'est pour redorer les quartiers. Et que ça continue ça, ça sert à rien. Ça sert à rien parce que les gens ils ont envie de vivre bien, moi j'habite le n°7, c'est bien, il va être détruit, vous me direz, il va être détruit dans

un an et demi (intervention de Monsieur le maire). Je m'excuse Monsieur le maire, je continue ma réflexion.

Euh mademoiselle, vous avez parlé du SDH, du 7 et du 9. Mais vous en avez parlé vite fait. Il y a un collectif qui va se créer, je tiens à vous le signaler, euh les locataires du 7 et du 9. Nous, on va venir vous parler, parce qu'il y a vraiment de gros, gros, gros problèmes d'insalubrité dans les cages d'escaliers. Donc si c'est pour effectivement rénover que ce soit l'OPAC ou la SDH. Rénover, c'est magnifique, on va rénover, on va faire des choses. Mais si c'est déjà sur le terrain, aujourd'hui, y'a pas d'actions, y'aura pas plus d'actions après. Je comprends Monsieur qui est propriétaire qui habite à la Convention, elle est magnifique cette place de la Convention, mais si y'a pas une action sécuritaire, je dis pas qu'il faut de la sécurité. Créer des médiateurs, j'ai assisté au Conseil municipal la dernière fois et vous en avez parlé. Vous avez parlé de créer des médiateurs, de parler à ce jeunes pour essayer de les sortir de là. Bon, c'est une excellente idée effectivement mais il faut travailler là-dessus Monsieur le maire, par rapport aux trafics de drogue qui tue la population, qui pourrit. Y'a que des familles qui habitent dans ces quartiers-là, y'a pas de jeunes seuls, c'est des familles, ils en peuvent plus du tout, plus du tout, ça ça c'est le premier point.

Deuxième point par rapport à la petite enfance, aux écoles. Vous avez parlé de cet immeuble que va vous allez construire devant la Butte Monsieur le maire, moi j'ai deux petites filles. Une qui est à l'école maternelle et une qui est à l'école primaire. C'est vrai, il va y avoir un centre médical, social et tout, mais l'immeuble qui va être construit, c'est trop tard, il va être construit. Les enfants, ils ne verront plus rien, premier point. Deuxième point, je vous invite à venir voir et tout. Vous allez voir dans quelles conditions sortent à la récréation, je vous invite Monsieur le maire à jeter un coup d'œil. Le directeur de l'école primaire est fou de rage, on lui a pris 1,50 m sur son stade de de basket. Je veux dire déjà quand même bon, des projets, vous allez construire mais si déjà on s'intéressait à ces gens-là. La maîtresse de ma petite fille n'est pas venue, elle est absente. Elle n'est même pas remplacée. On ne peut pas assister, elle ne peut pas aller à la piscine Monsieur le maire, petite enfance section parce qu'il n'y a pas quelqu'un qui va les accompagner, qui va faire un peu la sécurité. C'est peut-être des choses qui vous intéressent pas Monsieur qui est responsable, adjoint au maire à l'urbanisme, mais ce que je veux dire Monsieur, c'est un dialogue. Ce que j'essaie de vous expliquer Monsieur le maire, c'est des choses très importantes. Je sais que vous le faites, mais faites des actions à ce niveau-là et après le projet sera peut-être bien, mais à ce niveau-là, ce serait déjà pas mal. (applaudissements)

Animatrice :

Encore une question Monsieur le maire, et puis...

Participant 7 :

A. C. Il me semble qu'il y a des questions qui risquent de vous dépasser malgré votre bonne volonté. La question de l'école qui est sabotée au plus haut niveau, je ne sais pas ce que l'école va devenir. Il y a la question médicale, on est en train de saboter la possibilité d'avoir plus de médecins, y'en a de moins en moins, des jeunes médecins n'ont plus envie de s'installer nulle part. Je crois qu'il y a un gros gros lobby derrière cette histoire de tiers-payant dont on nous parle pas mais qui fait que je ne suis pas sûre que cette maison médicale (...).

Et puis y'a le problème du chômage. Et la question des dealers est aussi liée à ça. Donc c'est vrai qu'y'a plein de questions qui font que vous puissiez être complètement dépassé malgré votre bonne volonté. Donc je ne sais qu'est-ce que vous pensez faire à ce niveau là, qu'est-ce qu'on peut faire. La rénovation comme dit Monsieur, on aura beau la faire, si c'est une question d'insubordonnée, y'a un problème.

Élu :

Oui, moi je suis très content des dernières interventions mais aussi celles d'avant. Je veux fâcher personne car toutes disent des choses très très vraies. Et tout ce que vous dites sur le problème des jeunes, le problème des dealers, le problème du chômage, le problème de l'école euh le problème d'insécurité, le problème comme les sous-sols qui sont plus accessibles parce qu'on a peur d'y aller, etc, etc. Tout ce que vous dites là, le problème des espaces à protéger, je n'oublie pas cette remarque que j'avais déjà entendue il y a 3 semaines. Tout ce que vous dites là, ça justifie pourquoi il est nécessaire d'intervenir sur cette partie. Parce qu'on pose le diagnostic. Vous avez raison, c'est un très beau quartier. Y'a de très beaux espaces, des écoles qui ont été plutôt bien construites et des appartements qui sont plutôt en bon état, même si euh le fait de se dire pour les générations à venir. Au lieu d'être à 150 kw du m², on pouvait être à 80 kw de dépenses du m², c'est quand même mieux compte tenu vu que le chauffage et l'électricité montent chaque année, c'est quand même mieux que les factures baissent. Donc tout ça, ça fait partie du diagnostic, on a 50 % sur ce quartier des jeunes qui sont au chômage. C'est un problème et vous avez en partie raison, c'est pas nous qui allons résoudre d'une baguette magique ce chômage. Mais toutes ces raisons-là, tous les constats que vous posez, c'est justement pour ça qu'il faut faire quelque chose sur ce quartier même si il a plein d'atouts.

La 2^e remarque que je voulais faire c'est que bien entendu, c'est pas en repeignant des murs et en mettant de l'isolant que en redessinant un certain nombre de rues, de voies, de parcs, etc, c'est pas ça tout seul qui va résoudre les questions qui se posent sur ce territoire comme sur d'autres territoire en France. Et c'est pour ça que nous disons que c'est un projet urbain et social, c'est écrit là et on fait exprès de l'écrire comme ça. C'est pas un projet de rénovation urbaine uniquement, c'est un projet urbain et social et vous avez vu tout à l'heure qu'il y a plein d'ateliers qui vont se mettre en place sur l'éducation, sur l'école, sur l'emploi, sur l'économie, sur la petite enfance, etc, etc, etc. Alors est-ce qu'il faut baisser les bras pour

autant parce que ce sont des questions difficiles à aborder ? Eh ben non, il faut pas baisser les bras, il faut pas baisser les bras, moi je pense quand vous nous dites « c'est une question qui va vous dépasser », moi je vous renvoie la question : c'est une question qui va NOUS dépasser. Parce que si on veut y arriver, il faut qu'on travaille ensemble. Nous, on est élus, OK, on a des services, etc, mais ce qu'on vous propose dans la démarche qu'on lance aujourd'hui, c'est de fabriquer un mode de travail qui met ensemble toutes les idées, toutes les énergies, toutes les idées que nous on a pas et que vous vous avez et puis que toutes les idées qu'on peut avoir et que vous n'avez peut-être pas. Donc c'est un échange, y'a pas de préjugés, y'a pas d'a priori. On est aujourd'hui en mars 2015, euh 1er avril 2015, pardon excusez-moi. Dans un an on sera le 1er mars 2016, et dans un an, on sera encore à 6 mois de déposer le dossier définitif. Ça veut dire que on a 18 mois ensemble pour travailler sur toutes les questions. Donc ne nous faites pas le procès à l'avance que tout est bouclé parce que : non, tout n'est pas bouclé, on a des grandes idées, ces fameuses idées dont je vous ai parlé, ben oui, on a quelques idées et on vous les propose et on va en discuter pendant plein de temps, pendant plein de réunions. Et puis on se dira, peut-être il faut bouger un peu là-dessus, peut-être c'était pas une si bonne idée que ça, etc, etc. Donc moi c'est ça que je veux vous envoyer comme message. Après je suis persuadé que la question de l'école on peut la travailler. Être un quartier prioritaire et un quartier de renouvellement urbain, ça nous donne quand même tous ensemble, élus mais aussi les habitants, la possibilité d'interpeller un certain nombre d'institutions parce que derrière ces quartiers, il y a un projecteur, on y peut rien, un projecteur braqué. Ça se fait pas partout ensemble ces choses là, on l'a dit tout-à-l'heure. Y'a 200 quartiers, 200 quartiers sur lesquels on va se poser toutes ces questions là : d'insertion, de l'emploi, de l'école, etc. Donc c'est pas si neutre que ça, on a la possibilité derrière de bouger des gens. On a pris un exemple tout-à-l'heure parce que ça c'est déjà en place qui était l'emploi des jeunes. Ça fait 3 mois et demi maintenant qu'on a mis une permanence emploi décentralisé sur le quartier à la Butte tous les 15 jours. Je dis ça, ça a l'air de rien, mais on sait bien la difficulté pour un certain nombre de jeunes d'aller à Pole emploi, d'aller à la mission locale, la difficulté ou la non-envie. Hein euh voilà. En mettant ça en place on a mis tout ça autour de la table et l'agence Pole emploi, elle le fait assez rarement de tenir des permanences avec la mission locale, avec Pole emploi, avec la Metro sur les chantiers d'insertion pour trouver des choses. Alors c'est pas magique mais cette chose-là, cette pratique là c'est nouveau. Moi je pense qu'on peut inventer plein de chose, je pense qu'on a plein on a du temps devant nous et pour toute la durée du projet, on peut faire plein de choses. Il faut qu'on travaille ensemble.

Le dernier point, ça été dit par Monsieur. Nous comme tout le monde est au courant on peut pas faire semblant que les habitants n'ont pas avoir leur mot à dire. Vous voyez, il a tout préparé, il a les photocopies des textes sur les conseils citoyens. Donc impossible de passer à côté. Oui c'est une chose importante le conseil citoyen, j'invite tout ceux qui ont envie de s'investir à lever le doigt et moi ça m'intéresse je veux y venir travailler. En tant que citoyen de manière

indépendante, travailler sur toutes les questions qui vous intéressent, sur tous les quartiers, sur tous les projets que vous voudriez voir mettre en œuvre. Ça veut pas dire qu'on pourra tout mettre en œuvre, il y a aussi des moyens à mettre, une question de réalité. Ce qu'on peut faire ou peut pas faire, etc. Mais allez-y, investissez-vous. Vous aurez toutes les informations, parce qu'on aura même pas le droit de vous les refuser. C'était pas notre intention, je préfère le dire tout de suite. Mais c'est pour dire l'importance qu'ont ces lieux de concertations nouveaux qui vont être mis en œuvre et qui vont vous permettre de suivre chaque étape du projet. On est le 1er avril 2015, on en a pour septembre 2016 pour être à peu près d'accord pour déposer le dossier en décembre. On a du pain sur la planche tous ensemble, hein, donc euh. Voilà y'a du temps pour discuter. (applaudissements)

Animatrice :

Merci. (...) Monsieur. S. souhaite aussi s'exprimer

Participant 1 :

Je voudrais apporter une petite question. Moi c'est en terme de travail. Une suggestion que je trouve que ce serait à exploiter. Créer des slogans. Parce que l'éducation elle se fait à l'école, elle se fait à la maison, mais elle se fait aussi à l'extérieur. Donc euh voilà. Si on énumérait des trucs biens, par exemple « je respecte les gens qui me respectent, les voisins ». C'est basique mais c'est ça, on va on va. C'est un travail je veux dire c'est un truc à exploiter. Mais je pense que si on voit ça partout, si on arrive à la faire euh. On pourrait faire un vrai permis de la route, un vrai permis de conduire, un vrai code de la route de du un code civique quoi, un code civique.

Maire d'Échirolles :

En tout cas, ce sont des choses qu'il nous faut retravailler, le faire ensemble, si si on ne veut pas que « vivre ensemble » soit un slogan. Y'a du travail, des suggestions.

Animatrice :

Merci, est-ce qu'il y avait des questions ...

Élue :

Je reviens sur la question de l'école qui a été abordé effectivement. Comment on est à côté des parents d'élèves qui sont impliqués, qui font des projets, qui ont fait des choses assez je dirai extraordinaire. Et je le sais pour avoir délégué du maire de cette école pendant quelques années et pour avoir vu euh quelque chose qui paraît anodin peut-être ailleurs mais l'organisation d'une kermesse par des mamans essentiellement. Elles se sont mobilisées. Les enseignants avaient tendance à dire « non, non, c'est pas la peine, les gens n'y arriveront pas, les gens ont pas les moyens », ça été une réussite extraordinaire, et ce sera renouvelé, et ça

continue. Donc y'a des choses qu'il faut accompagner. Sur la piscine, y'a effectivement, un manque de parents qui accompagnent, c'est pour ça qu'ils peuvent pas y aller. Mais du coup il peut y avoir aussi de la solidarité et c'est quelque chose qui a été retenu, ça été proposé sur d'autres registres de voisins, familles, d'autres membres de la famille qui peuvent s'investir. Et je crois que la mayonnaise, elle est en train de prendre. Y'a d'ailleurs une recherche action qui est portée sur ce quartier là avec un certain nombre de parents qui (...), des parents qui veulent créer une Université de parents pour se qualifier, pour dire qu'on est capable de, on a des compétences de parents, on les discute, on les partage et on se qualifie mutuellement et y'a des choses extraordinaires qui sont faites aussi au niveau européen. Un projet ERASMUS où les parents font la démonstration, ils ont fabriqué un jeu pédagogique euh sur la parentalité qui circule sur l'Europe entière. Il est traduit. Il y a tellement un potentiel énorme et ça il faut que ça se transperce aussi sur le quartier, que ça soit mutualisé. Sur la santé aussi, le centre de santé qui va être ouvert sur le futur logement euh sur le futur immeuble qui va être construit. Je crois qu'il y a un pharmacien place de la Convention qui est leader, qui a été à l'initiative. On l'a soutenu comme on l'a pu au niveau de la ville, c'est de l'investissement privé, c'est une opération privée, c'est pas de la médecine publique. Mais on l'accompagne, et lui il a la remontée parce qu'il en a la perception. Il manque un désert médical pas qu'ici à Échirolles, voilà c'est un problème massif en France qui va être de plus en plus prégnant. Nous on met tout ce qu'on peut pour accompagner les projets qui amèneront des professionnels de santé au plus près des populations. Et je vous assure que d'avoir ce centre de santé ici, avec différents publics disciplinaires, avec différents professionnels médicaux et sa pharmacie, ce sera vraiment un plus. Donc nous on accompagne ça. Mais votre pharmacien, il est aussi leader et y'a d'autres projets en parallèle. Un autre type de centre de santé qui sera développé sur le Village sud et le centre mutualiste de santé sur ouest. On essaie effectivement d'accompagner tout ces projets là.

Je trouve que les propositions que vous faites comme le disaient mes collègues, les propositions sont très matures. Vous vous emparez des questions et c'est porteur pour la suite vraiment.

Maire d'Échirolles :

Je propose qu'on prenne encore quelques questions, qu'on parte ensemble voilà, quoi, que petit à petit on s'en aille et qu'on se retrouve que quelques-uns. Voilà.

Participant 8 :

Bonjour, c'est (..) habitant de (..) depuis 42 ans. Est-ce que vous avez vu derrière Allibert un immense saleté de (...). Quand les gens qui viennent de Grenoble, ils pensent c'est ça Gattinet, c'est ça ? Vous pensez quelque chose à faire pour ça. Non mais sérieux hein ? C'est vraiment intenable, voilà, c'est tout. Sinon pour moi, c'est tout va bien, pour moi c'est tout va bien. (rires dans le public)

Animatrice :

Est-ce qu'il y a encore une question ? ... Donc on finit avec votre question.

Participant 9 :

Moi comme projet, ce serait bien qu'on emploie les jeunes. Mais qu'on se focalise pas uniquement sur le fait qu'ils veulent rester dans le quartier. Dans une optique avec des gens qu'ils viennent de l'extérieur, au Canada ou partout. On est toujours en train de penser que les jeunes doivent rester ici . Formés, je crois pas qu'on va pas pouvoir tous les embaucher sur Échirolles, travailler à la mairie. Il faut essayer peut-être de les faire rêver un petit peu et pas (...), soit quitter le quartier, déjà ce serait déjà une bonne idée. (...) Y'a le Canada qui demande beaucoup, y'a beaucoup de solutions. Faut pas les faire rêver à les faire rester sur Échirolles et vous irez travailler à la mairie. Ça c'est vraiment, ça ils vont pas tous travailler à la mairie.

Animatrice :

Merci.

Emmanuel Chumiatcher, élu :

Oui, je pense que Renzo conclura. Par rapport à ce qui a été dit sur les problèmes liés sur les trafics, la pression que ça exerce, les problèmes qui sont liés à nos enfants, les problèmes éducatifs. Euh volontairement, sur les points qui ont été projeté, le projet urbain voyez c'est un point sur 6 ou 7 qui vient en dernier. Il y a aucune solution en soit dans le projet urbain ni d'ailleurs, dans le fait de construire ou ne pas construire. D'un certain point de vue, d'un point de vue urbain, la chose qui est la plus importante c'est « qu'est-ce qu'on doit faire d'essentiel », ce n'est pas d'un point de vue du bâtiment, ce n'est pas de l'architecture, ce n'est pas uniquement les espaces publics où là on est à l'échelle de proximité, c'est « qu'est-ce qu'on doit faire d'essentiel pour qu'il y ait un potentiel pour que on soit capable de réaliser des choses dont vous avez besoin. » D'un certain point de vue non pas le job des élus, mais celui des urbanistes, c'est ça, c'est de dire quel est le minimum essentiel qui permet d'ouvrir le jeu et créer un potentiel derrière pour pouvoir faire des choses qui sont utiles et qui sont au service des besoins. Ça c'est la 1^{re} chose.

La 2^e chose, en revanche, il faut pas que à ce titre là y'ait eu, y'ait des hiérarchies artificielles qui se fassent. Les problèmes que vous évoquez Monsieur, ils se traitent en même temps que le reste. C'est pas d'abord on traite les problèmes de la délinquance et pour le problème de la délinquance, d'abord on résout le problème de l'emploi et puis après on fait le reste. De vous à nous, même sur un projet urbain comme celui-là si jamais il était de nature à résoudre le problème d'emploi à Échirolles, ça se saurait. Bon et comme on est autour de la table et que c'est pas exactement que les choses se passent. On dit dans les moyens qui sont donnés pour avoir

ce renouvellement urbain, qu'est-ce qu'on peut mettre de plus, j'ai envie de dire « au pot » qui permette de résoudre un peu mieux globalement les questions. Mais chacune des questions ne se résout pas ni par le projet urbain, ni par des travail en ateliers, etc, c'est une dynamique qu'est une dynamique globale. C'est surtout ça mon propos. Le potentiel y compris le travail qu'on fait autour de la question commerciale, autour de l'implantation économique nouvelle. C'est pas seulement pour les jeunes d'Échirolles. T'as raison mais c'est aussi valoriser ceux qui dans le quartier, pas seulement des jeunes qui sont en recherche d'insertion mais des jeunes qui ont des diplômes et qui ont même parfois des hauts diplômes qui n'arrivent pas à trouver du boulot. Pour autant, c'est pas le projet urbain là qui va donner à tous du boulot.

Donc on essaie d'être dans une dynamique globale mais avec la conviction ensemble de faire bouger les choses de manière forte. On aura d'autant moins de chance de régler des problèmes qui sont pourtant des problèmes effectivement euh de vécu et de mal-vivre. Ni trop noircir, ni embellir en se disant qu'il y a des lendemains qui chantent comme ça parce que il y a un projet de renouvellement urbain. Mais essayez de se dire que dans le temps, dans le domaine de ce qu'on peut résoudre, de ce qu'on peut contribuer ou favoriser à résoudre en sachant qu'il y a en même temps des choses qui nous échappe mais en se disant qu'on peut faire un certain nombre de choses. C'est simplement dans le fait de ne pas opposer ces choses-là et attention aussi, il y a l'échelle de ce que la ville peut faire et y'a des choses que l'état et les autres collectivités doivent faire. La question de la police, la question de la sécurité, la prévention que la ville peut effectivement prendre en charge à partir du moment où elle est pas seule en face de ces problèmes là et sur la question éducative, c'est la même chose. On peut fourmiller d'un certain nombre d'idées, on peut mobiliser des acteurs, des parents, des enseignants sur des projets ect, ect, mais il faut aussi que cette dynamique là, elle monte jusqu'au rectorat, jusqu'à l'état jusqu'à un moment donné, les choses se coordonnent et on ait des action vertueuses.

Participant 6 :

J'aimerais rebondir là-dessus avant que vous preniez la parole Monsieur le maire. Ce que je veux dire par là sur un certain nombre de choses par rapport au trafic de drogue, c'est pour dire que si vous voulez que la population vous suive dans ce projet. Vous allez faire (...) soit elle est partie prenante, qu'elle est motivée. C'est comme un business. Quand tu veux faire du business, si tu veux que la personne t'achètes quelque chose, déjà il faut la faire rêver. Donc moi c'est un professionnel. Si déjà, lui il voit qu'il y a de la pisse partout, les écoles ça va pas, comment voulez-vous Monsieur qu'ils vous suivent dans le projet. Réglons déjà les petits problèmes du quotidien qui sont là, on peut déjà, on est prêts à vous aider nous, la population. On est prêts à être là à aider, à aider la SDH*, à aider l'école. Madame a raison, cette école maternelle est formidable. La directrice est une femme exceptionnelle, les instituteurs ils sont comme ça (pouce levé). Ce sont vraiment des professeurs exceptionnels là-bas. Ils sont comme ça. J'ai jamais vu ça. Simplement il faut qu'on les aide. Si on les aide, si on est là, on va vous aider pour le projet Monsieur. Ils seront là, ils vont vous dire nous on a ces idées là mais

ils voient qu'on les aide pas (...) 1'08. C'est la seule chose que je voulais dire.

Maire d'Échirolles :

Monsieur, ce que vous venez de dire peut servir de conclusion. (rires) ça m'évitera de faire une conclusion trop longue, parce que les enjeux ils sont là. C'est pour ça je disais tout à l'heure, évitons de caricaturer nos propres idées, réciproques et mutuelles. Qui ici nie les problèmes de trafic de drogue dans certains quartiers, personne. Que ce soit là ou la place Beaumarchais. Nous sommes déçus. Pour faire pression sur ceux qui peuvent agir mais après. Il faut qu'on aille plus loin. Vous savez je crois pas que les élus d'Échirolles aient la réputation de ne pas être des élus de terrain. Moi je me les suis coltiné, je sais ce qu'ils racontent sur moi. Que ce soit au Limousin là-bas, hein on essaie de raconter que le maire, il est raciste, que le maire comme il veut voir personne il part à 7 heures du matin, il rencontre personne. Tout le monde sait ici que (...). On est là pour donner de l'impulsion, donner de la dynamique aux habitants mais sans les habitants, sans la participation habitante. Je parle pas simplement dans la réfection du projet mais dans l'engagement quotidien, on y arrivera pas ! La meilleure façon d'isoler tout cela, c'est effectivement les habitants à un moment donné montrent qu'ils ne les acceptent plus. Voilà. Parce que pour la plupart, certains viennent d'ailleurs. Je les connais. Pour la plupart ils sont de là et leurs familles, ils sont là à côté. Donc c'est tout ça qu'il nous faut ensemble travailler sur un quartier comme celui-là. Moi je veux donner un peu de comment dire ? D'éléments, d'espérance sinon ça vaut pas le coup qu'on se soit cassé la tête pour avoir été retenu dans les 100 premiers quartiers. Disons nous qu'on a fait une part essentielle du travail et les quartiers qui vont pas être reconnus, eh ben ceux-là ils vont attendre au moins 10 ans, parce que c'est pas avec les moyens des communes et des bailleurs, sans les aides de la région, des communautés d'agglomération des métropoles, du conseil général qui j'espère continuera à aider ou de l'ANRU qu'on peut mener un projet comme celui-là. C'est impossible. Vous étiez au conseil municipal, il me semble vous avoir vu et je vous l'ai dit tout à l'heure, vous avez vu, on a représenté les choses sans augmentation de la fiscalité avec les baisses de dotation. On l'a pas fait pour le plaisir de, ça fait 6 mois qu'on travaille dessus pour limiter limiter les choses. Mais dedans, dans le budget, personne n'a parlé parce que ça ça intéresse peu de monde. Ben oui, il y a les crédits pour le village 2, ceux (...), il y a les postes de policiers municipaux qui ont été évoqué. Je vous rappelle que ça fait 200 000 euros, c'est un point de fiscalité. On peut pas demander à la ville de dire « faut mettre tout ça faut mettre tout ça » Mais quand on les met comme si c'était gratuit, oui nous allons renforcer la police municipale avec la brigade de nuit. C'est pour ça qu'on a créé ces 4 postes et on va créer des ASVP* supplémentaires, on l'a dit c'est un engagement de notre mandat. Pour autant ça va pas régler tout. Parce que la nationale, c'est elle qui a la responsabilité de ça, et nous sommes ici dans un quartier euh qui est en ZSP*. Il faut faire le point avec le préfet qui sera l'occasion encore de rencontrer, quel bilan ?, quel moyen supplémentaire humain ? C'est là-dessus qu'il faut qu'on se bat, parce qu'on a besoin de ressources humaines supplémentaires, pas simplement policier,

on en a besoin, mais pas que pour faire des opérations coup de poing mais patrouille régulièrement. Voilà, notre police municipale elle peut venir en complément de ça. Elle ne peut pas remplacer parce qu'elle en a pas l'autorité, elle ne peut pas remplacer le travail de la nationale. Ils nous faut continuer à agir ensemble pour qu'on mette plus de policiers sur la ZSP de cette agglomération. Ce travail faut qu'on continue de le faire, il va pas arrêter ce soir. Moi ce que je voulais dire simplement, comparons le Village 2, ce que nous avons un peu d'expériences quand même. Village 2, quartier qui est en rénovation urbaine depuis 2008 et que nous devons achever impérativement fin 2016. Puisqu'au delà, si nous continuons, on a le doit à faire des choses mais l'ANRU* participe plus. Tout l'engagement du programme doit se tenir fin 2016.

On parlait tout à l'heure d'attractivité. On n'a pas régler le problème d'emplois de jeunes de Village 2, je partage ce qui a été dit tout-à-l'heure mais il faut qu'on soit là pour les accompagner. Acquérir un métier, acquérir une formation un peu d'expérience qui leur permettra après de pouvoir postuler, de pouvoir être retenu dans des entreprises si le chômage baisse dans ce pays. Parce que l'enjeu est aussi là. Mais sur Village 2, c'est un quartier, alors il y aura toujours ceux qui diront que l'on a tout faux, sauf que c'est un quartier qui avait des refus de logements. Je pense à Monsieur. Quand on attribuait un logement sur Village 2, aujourd'hui c'est plus le cas. Personne voulait y aller, aujourd'hui c'est plus le cas. Les services de la ville sont là et on y a construit des copropriétés à l'intérieur. Elles ont toutes été vendues. Tout est vendu parce que les prix étaient abordables. Parce que nous, nous développons, nous essayons de développer c'est l'accès sur la propriété abordable pour les habitants de notre ville et pour les habitants du secteur publique pour qu'ils puissent avoir un parcours résidentiel. La moitié de ceux qui ont acheté était locataire de euh du locatif public SDH* ou OPAC* et la moitié venait d'Échirolles. Ça c'est vendu en plein quartier de Village 2. On doit inaugurer bientôt, c'est en train de se finir le centre de formation, l'IFRA qui est en train de se réaliser avec tous les espaces pour les artisans. Voilà le travail qu'il nous faut inventer, on a réussi sur Village 2 comme on le disait tout-à-l'heure. Ici, il va falloir qu'on invente les objectifs y compris pour mettre de l'emploi au cœur du quartier, les commerces qu'il faut, je dirai soutenir, accompagner pour qu'ils en soient les 1^{er} bénéficiaires et d'autres. Pour qu'il y en aient d'autres. Si on laisse le quartier périlcliter, ben oui, on laissera le quartier périlcliter. Il suffit de regarder dans certaines banlieues de notre pays, ce qu'il se passe. Parce qu'ils n'ont pas vu ou voulu s'inscrire. Les désastres sociaux que cela représente ou du moins j'ai jamais dit en tant que maire d'Échirolles c'était l'idéal mais on sait que c'est là-dessus qu'on veut continuer à travailler et le projet qu'on développe ici c'est celui-là. Après qu'on mette un immeuble ici ou là, il faudra de toute façon mettre au meilleur endroit possible. Je veux dire dans cette ville, on est assez attentif et accompagnant pour les écoles. Bon je prends un exemple. On a mis en place dès la rentrée 2013, les rythmes scolaires. Nous y investissons plus de 700 000 euros par an supplémentaires par rapport à ce qu'on faisait avant. C'est bien parce

qu'on accorde une importance à la scolarité de nos enfants et particulièrement dans les quartiers populaires. On sait qu'il y a des enjeux et on va continuer. Pas simplement leur faire faire que du sport, même si le sport c'est bien pour eux, mais des activités culturelles diverses et variées. On va continuer, c'est pas parce qu'on a pris 1,50 mètre pour construire un immeuble dans lequel vont habiter des personnes âgées, des personnes âgées qui habitent le quartier et qui vont rester là. Ils vont pouvoir rester là parce que ce sont des logements inter-générationnels dans lesquels vont être réalisés des logements en accession abordables comme ceux que j'ai cités à Village 2. Et pour permettre y compris à des habitants de quartier qui voudront acheter à des prix abordables et permettre d'installer, et j'espère qu'on arrivera au bout, hein, tous les services de santé qu'on a évoqué tout-à-l'heure. Au lieu de se dire c'est super bien, espérons arriver au bout de tout ça sans s'il y ait de catastrophe. Eh ben non, on va nous parler d'1,50 mètre de goudron qu'on a pris.

Participant 6 :

Le directeur de l'école est pas content.

Maire d'Échirolles :

Oui, ben je sais, c'est pas nouveau le débat. C'est 1,50 mètre de goudron. Voilà, mais à côté quand demain il faudra trouver un médecin, il faudra trouver la pharmacie, elle sera à 10 mètres à 15 mètres, voilà. C'est la réalité, parce que la pharmacie de la place Beaumarchais qui est partie. Elle nous a pas demandé notre avis hein. Et voilà. Parce que le maire il a pas d'avis à donner sur euh l'emplacement de la pharmacie ou pas (discussion entre 2 personnes). Total, la pharmacie a fermé.

S'il vous plaît, après vous discuterez ! (parle à une femme) Oui mais vous discuterez après. La pharmacie de la place Beaumarchais, elle est partie sans nous demander notre avis. Si la pharmacie de la place de la Convention dégage aussi, on se retrouvera avec 2 quartiers sans pharmacie. Elle serait partie et tout le monde le sait, il l'a dit. Ce qui l'intéressait, c'est effectivement ce projet là lui permette de rester là. Voilà et nous on doit essayer de créer dans le renouvellement urbain, le réaménagement des possibilités nouvelles pour que des commerçants divers et variés restent dans le quartier. Sinon, c'est irrémédiable ! Moi je le dis. On dit « Oh les élus, vous avez la langue de bois, vous dites pas la vérité. » Moi je dis la vérité. Si nous ne faisons pas ça, ces commerces là partiront et les quartiers se délabreront. Donc c'est là-dessus qu'il faut qu'on travaille et on peut le voir dans ce qu'on a pu faire dans le village 2 qui était de la même typologie. On a démolit 210 logements avec l'accord des habitants, 210 logements ! Ici on parle d'une quarantaine, parce qu'entre le 7 et le 9, c'est 40 logements, donc on est loin du compte hein. On est pas à 210 logements. Parce que l'objectif c'est pas de démolir, l'objectif c'est de réaménager ce qui va bien. Et ici dans ce quartier ce qui va bien en dehors de tout ce qui va mal, c'est que les loyers sont pas chers. Ils permettent aux

familles qui sont dans ce quartier de pouvoir malgré les difficultés qu'elles ont, malgré la précarité de pouvoir habiter des logements qui sont bien à l'intérieur. Je parle pas de problèmes qui existent. A des prix abordables. Et nous notre objectif et les bailleurs le savent, ils l'ont dit d'ailleurs tout-à-l'heure. C'est que demain ça sorte un équilibre pour le locataire. D'ailleurs si ça augment un peu le loyer c'est parce que les charges ont baissé et que ça protège le locataire pour l'avenir, parce que nous nous ne faisons pas d'illusions. En ce moment, le pétrole qui est bas voilà alors tout le monde fait le cacou parce que ça détend un peu l'économie occidentale comme on dit. Mais ça va durer combien de temps. Quand vous regardez que le gaz depuis un certain nombre d'années a pris 40 % , EDF du même acabit. Ça repartira de toute façon. Ça va réaugmenter et les locataires, c'est ça qu'ils subissent. C'est pas l'augmentation du loyer, c'est l'augmentation des charges. Nous, on veut les protéger pour l'avenir. Si on arrive à faire ce qu'on a dit du point de vue de l'isolation. Eh bien oui ! On aura maîtrisé les charges de chauffage dans le quartier. Voilà. Après, on a des années pour regarder toutes les imperfections qu'on aura décider ensemble au moment où on déposera le dossier. Parce que c'est sûr que c'est ça que ça se passera, c'est-à-dire que on fera le premier choix ensemble et au bout de 2-3 ans, et puis peut-être que on bougera. On bougera. Je veux dire que l'important c'est que on partage ensemble l'essentiel d'un projet de renouvellement urbain et social de ces 2 grands quartiers. C'est ça notre ambition. Et la ville faudra qu'elle y mette le prix. Vous savez je l'ai dit tout-à-l'heure, ça va se jouer entre 80 et 100 millions. Tout le monde compris. Pour la ville c'est autour de 15 millions, dans 10 ans, c'est un million et demi chaque année. Un million et demi chaque année, c'est un budget. Au conseil municipal l'autre soir, vous avez vu ce que ça représente ? Et pourquoi on fait ça ? Parce que nous on veut sortir de Village 2, parce que nous on a pas les moyens de télescoper les 2 projets et de voir enchaîner sur la Villeneuve. Et si on demande au budget municipal, grosso modo un million et demi par an pendant 10 ans (...). Alors travaillons un projet qui serve aux habitants du quartier et à l'ensemble de la ville et qu'on soit capable de travailler ensemble. Parce que nous autres échirolois, on va leur expliquer que le projet, ils en veulent pas et tout. Je sais ce qu'ils vont dire : « Mais Monsieur le maire, qu'est-ce que vous vous cassez la tête, y'a qu'à pas le faire ! Ça économisera un million et demi par an ! » Voilà. Est-ce que c'est ça qu'on veut porté comme image de nos quartiers ? Non pas du tout ! Alors moi, je vous demande de vous impliquer. Aujourd'hui, vous pouvez laisser vos noms dans les 4 ateliers qui vont avoir lieu. On se reverra le 17, vous me direz ensemble pour une première, comment dire, première synthèse de ce qui sera sorti des ateliers. Ce sera pas la dernière parce qu'on a un an et demi, on a du travail devant nous. Bon mais là on est dans une étape où on va essayer de se concentrer pendant les 15 jours pour apporter du mou à notre réflexion. Je vous invite à y participer et à suggérer tout ce qui a à suggérer. Après on triera ensemble, on fera le tamis, voilà. Après on pourra financer ou pas financer ce qu'on aura décidé ensemble. Voilà. (1 minute de la fin)

ANNEXE 3

ATELIER DE CO-CONSTRUCTION, DESCRIPTION DU TERRAIN

Temps de discussion :

Quinze minutes de présentation de l'atelier et ses objectifs. Intervention des habitants assez fréquente. Question-réponse entre public et animateurs de manière continue. En milieu d'atelier, intervention de l'artiste qui présente le travail d'étudiants en architecture et d'enfants sur le projet de la Villeneuve pendant une douzaine de minutes.

Outils :

Paperboard, feutre.

Mise en scène :

La salle est très peu profonde. Trois-quatre élus sont face au public. Le premier rang de chaises du public se trouve à un mètre des élus. Plus grande proximité entre les acteurs. Personnes assises sur des tables. Réunion plus informelle. Parmi le public, on compte environ une quinzaine d'habitants et une vingtaine de personnes dont les élus, les bailleurs sociaux, les techniciens et les observateurs.

Animation :

L'animation est réalisée par deux responsables du renouvellement urbain et de l'habitat d'Échirolles. Les animatrices expliquent que cet atelier a pour objectif de recueillir des données, des éléments de diagnostic et les besoins et attentes des habitants. L'atelier est composé de deux volets: le premier porte sur l'aménagement des espaces publics, le second concerne le volet habitat. Chaque animatrice propose des thématiques sur lesquelles s'engagent les discussions. Par exemple pour le premier volet, les espaces publics, les espaces de centralité et les espaces d'ouverture et de fermeture sont des pistes à explorer avec les participants.

